
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 mars 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 26 mars 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig SauvÉ, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Giuliana Fumagalli.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite que nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle invite les membres à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil souligne que le 3 mars 2018 s'est tenue la 15^e édition de la Nuit Blanche et que 2067 visiteurs ont franchi les portes de l'hôtel de ville pour cette occasion. Elle remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à cette activité ainsi que les deux grands partenaires de cet événement, la Société des Arts Technologiques (SAT) et l'organisme MU.

La présidente du conseil signale les événements suivants : le 8 mars 2018 « Journée internationale de la femme », le 21 mars 2018 « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale », le 22 mars 2018 « Journée internationale de l'eau ».

La présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de mars des conseillers et conseillères Giuliana Fumagalli, Mary Deros, Michel Bissonnet et Christine Gosselin.

La présidente du conseil annonce aux membres la naissance, le samedi 3 mars 2018, du bébé Campeau-Lalonde, fille de la conseillère de ville, Mme Laurence Lavigne Lalonde, et souhaite ses plus sincères félicitations aux nouveaux parents.

La présidente du conseil souligne la présence, dans les tribunes, d'invités spéciaux dans le cadre de la Journée mondiale de la poésie dont les gagnants du concours « 12 poèmes pour Montréal », destiné aux élèves de 4^e et 5^e secondaires d'écoles publiques francophones et anglophones de Montréal qui avait pour thème « Montréal, mon quotidien ». Pour cette 4^e édition, la présidente indique que le Bureau de la présidence du conseil et le Conseil des arts de Montréal avec la collaboration de l'organisme *Poetry In Voice / Les Voix de la poésie* présentent l'exposition des 12 poèmes finalistes dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville jusqu'au 7 avril 2018. La présidente du conseil souligne également la participation des Commissions scolaires de Montréal, de English Montréal et de Marguerite-Bourgeois. La présidente du conseil présente les deux lauréats du concours qui ont terminé à égalité : Mme Claudie Larose, de l'école Eulalie-Durocher, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour son poème « La routine » et M. Jeffrey Ha, de l'école Westmount High School, à Westmount, pour son poème « Life Of A Montrealer Too ». La présidente du conseil souligne la présence dans les tribunes des personnes accompagnant les lauréats du concours, les parents de Claudie Larose, Mme Isabelle Cossette, Mme Amélie Girard, M. Daniel Paquette, Mme Julie Drolet et Mme Jocelyne Pronovost, Mme Ping Sheung et M. Leung Ha, parents de Jeffrey Ha, M. Ryan Ruddick, M. Michael Cristofaro, Mme Donna D'Amato, M. Pela Nickoletpoulos et finalement Mme Rachel Arsenal. La présidente du conseil invite Mme Claudie Larose accompagnée de M. Carl Bessette qui fera la lecture du poème de Mme Larose et M. Jeffrey Ha à faire leur entrée dans la salle du conseil pour présenter leurs poèmes aux membres du conseil. Elle cède la parole aux lauréats du concours et les invite à procéder à la lecture de leur poème. La présidente du conseil félicite tous les finalistes et remercie les invités dans les tribunes. Pour terminer, la présidente souligne la présence des membres du Conseil des élèves de l'école Félix-Leclerc, dans l'arrondissement de Pointe-Claire soit : Maya Khozem, Ekeshwar Outar, Kamyar Ghanean, Mariam Khedr, Malsaah Tilus, Paul Oceau, Julie Bérubé et M. Dominic Vézina.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Permettre une véritable consultation publique en amont du projet pilote de la voie Camillien-Houde / Demande à l'Administration de ne pas instrumentaliser l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et de respecter la neutralité de l'institution

Avant de débiter son intervention, la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, souhaite rappeler à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, que le mot « cacher » est antiparlementaire.

Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	Projet pilote Camillien-Houde - le droit d'initiative des citoyens est brimé par l'attribution, par l'Administration, du mandat à l'OCPM / Est-ce que l'Administration abrogera le mandat de l'OCPM pour donner toute l'importance au droit d'initiative des citoyens
M, Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Coupe du monde de la FIFA 2026 – Reconsidérer la candidature de Montréal, si refus, mesures à prendre pour protéger la Ville / Dépôt au conseil de documents additionnels, dont les aspects financiers détaillés
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante	Projet pilote Camillien-Houde – Motifs du refus, par l'Administration, de tenir une consultation publique avant la mise en œuvre du projet pilote / Raisons justifiant la décision de l'Administration ne pas tenir de consultation publique en amont de ce projet pilote

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, indique aux membres que le mot « cacher » est antiparlementaire et les invite à faire attention au choix des mots utilisés.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Coupe du monde de la FIFA 2026 – demande à l'Administration le dépôt des documents suivants : l'estimé des retombées économiques pour Montréal, la ventilation des dépenses estimées à 150 M\$ et les réponses des gouvernements fédéral et provincial à l'effet qu'ils s'engagent à financer leur part de l'événement pour une somme de 50 M\$ chacun / Souhaite connaître les montants d'indemnités exigés par la FIFA, pour causes d'annulation de matchs
Mme Suzanne Décarie	Mme Valérie Plante	Confirmation à l'effet qu'il y aura retrait de 500 espaces de stationnement dans le projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine / Procéder à des études circulation et économiques et consultation des commerçants
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Date à laquelle les commerçants pourront présenter leur demande d'indemnité à la Ville / Depuis le 8 janvier les commerçants n'ont reçu aucune information à cet effet

À 13 h 44,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Avant de débiter son intervention, le conseiller Dimitrios (Jim) Beis remercie le responsable de la Commission de la sécurité publique, M. Alex Norris, de s'être déplacé à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour présenter aux citoyens le rapport d'événements des inondations 2017.

M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Nathalie Goulet M. Jean-François Parenteau	Engagement de l'Administration d'adopter d'ici la prochaine assemblée des ententes-cadres qui permettraient aux arrondissements de procéder à des achats regroupés de matériel nécessaire au contrôle des crues des eaux et inondations sans être contraint à un montant d'achat maximum et confirmation à l'effet que les sommes de 10 à 15 M\$ pour d'éventuelles inondations à Pierrefonds sont prévues au PTI / S'assurer que les arrondissements auront accès au matériel nécessaire en cas d'inondation cette année
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Position de l'Administration en ce qui a trait au projet 15/40 du promoteur Carbonleo / Si l'Administration est pour ou contre le projet

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Guay	M. Jean-François Parenteau (M. Benoit Dorais)	Coûts engendrés par près de 9000 remorquages lors de la dernière opération de déneigement / Nombre de remorquages faits inutilement

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 58.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité pour la poursuite de l'ordre du jour.

Le conseiller Benoit Langevin souhaite que l'on ajoute un point à l'ordre du jour pour y déposer le Plan d'action de lutte à l'itinérance. Le leader de la majorité, M. François Limoges indique que le dépôt sera fait séance tenante, et qu'il ne sera pas nécessaire d'ajouter un point à l'ordre du jour.

CM18 0277

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 mars 2018, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 20.25 et en y ajoutant l'article 7.18.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM18 0278

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 mars 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM18 0279

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 février 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 février 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 mars 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* pour la période du 1^{er} au 28 février 2018.

Un débat s'engage.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 28 février 2018.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 28 février 2018.

CM18 0280

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « L'octroi de l'allocation de transition : des options à considérer - Mandat CM13 0859 »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « L'octroi de l'allocation de transition : des options à considérer - Mandat CM13 0859 », et le conseil en prend acte.

04.04 1183430001

CM18 0281**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et de la Commission sur la sécurité publique à la suite de l'examen public sur le Bilan des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et de la Commission sur la sécurité publique à la suite de l'examen public sur le Bilan des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le conseiller Abdelhaq Sari porte à l'attention du conseil le vocabulaire prétendument utilisé par le conseiller Alex Norris lors de son intervention qualifiant de « normal » le fait d'arrêter quelqu'un selon le profilage racial même si cela se produit dans d'autres grandes villes dans le monde, le conseiller Sari mentionne que cette façon d'agir ne doit pas être tolérée à Montréal. Il demande donc au conseiller Norris de retirer le mot « normal ».

Le conseiller Norris apporte une clarification à ses propos en indiquant qu'il a plutôt mentionné qu'il s'agissait d'un phénomène « présent » à Montréal et non d'un phénomène « normal ». Le conseiller Norris termine son intervention en mentionnant qu'il n'acceptera jamais de normaliser le profilage racial que ce soit à Montréal ou ailleurs.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'incident clos et invite à la poursuite des travaux.

04.05 1183430002

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

- 5.01 Résolution CA18 170028 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Communauté bangladeshie.
 - 5.02 Résolution CA18 170051 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Événement « Une heure pour la Terre 2018 ».
 - 5.03 Résolution CA18 13 0070 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard – Motion pour la tenue d'une consultation publique avant la mise en place du projet pilote de fermeture de la voie Camillien-Houde.
 - 5.04 Résolution CA18 10 108 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord – Motion pour la tenue d'une consultation publique avant la mise en place du projet pilote de fermeture du chemin Camillien-Houde.
 - 5.05 Résolution CA18 29 0065 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Motion pour la tenue d'une consultation publique avant la mise en place du projet pilote de fermeture de la voie Camillien-Houde.
 - 5.06 Résolution CA18 170072 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Motion – Chemin Camillien-Houde.
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Monsieur Benoit Dorais

- 06.01 Réponse écrite à la question écrite de Monsieur Marvin Rotrand concernant la course de Formule E et le budget municipal 2018.

Par Monsieur François William Croteau

(au nom de Madame Laurence Lavigne Lalonde)

- 06.02 Réponse à la demande de Madame Karine Boivin Roy relative aux contrats 3928446 Canada Inc et Acklands Grainger Inc., lors du conseil municipal du 19 février 2018.

Par Monsieur François William Croteau

- 06.03 Réponse écrite à la demande de Monsieur Abdelhaq Sari relative au SERAM : éventuelle fin de contrat avec Airbus DS.

Par Madame Magda Popeanu

- 06.04 Réponse à la demande de Madame Karine Boivin-Roy relative à l'acquisition à titre gratuit d'un terrain des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (article 20.05).

Réponse de vive voix de madame Magda Popeanu à une demande de monsieur Frantz Benjamin concernant le toponyme « place Marie-Josèphe-Angélique » qui a été attribuée en 2012 et qui occupera un espace près de l'édicule du métro Champs-de-Mars. Cette place sera inaugurée à la fin des travaux ayant cours.

Par Madame Christine Gosselin

(au nom de Madame Laurence Lavigne Lalonde)

- 06.05 Réponse à la demande de Madame Karine Boivin-Roy relative au contrat Anatis bioprotection, pour des produits ayant trait à la lutte biologique.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 février 2018.

CM18 0282

Dépôt du bilan annuel 2017 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2017 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

CM18 0283

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.03 1187193001

CM18 0284

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1180541003

CM18 0285

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.05 1176960004

CM18 0286

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de LaSalle faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de LaSalle faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.06 1182363004

CM18 0287

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.07 1187121001

CM18 0288

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.08 1180674002

CM18 0289

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.09 1187551001

CM18 0290

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.10 1185094001

CM18 0291

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.11 1176071010

CM18 0292

Dépôt du rapport annuel 2016-2017 du Cirque Éloize, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2016-2017 du Cirque Éloize, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.12

CM18 0293

Dépôt du rapport annuel 2017 du conseiller à l'éthique et à la déontologie des élu.es et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport annuel 2017 de M^e Marc Lalonde, conseiller à l'éthique et à la déontologie des élu.e.s et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.13 1184320001

Article 7.14

Dépôt des règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 31^e simulation tenue du 19 au 21 janvier 2018

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 31^e Simulation tenue les 19, 20 et 21 janvier 2018 portant sur le travail du sexe (adopté); la centralisation et la privatisation des travaux publics (rejeté); sur la municipalisation de la santé (adopté) et l'identification et l'inclusion des sans-papier (adopté), et le conseil en prend acte.

À 14 h 21, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement unanime des membres du conseil reporte l'article 7.14 après la période de questions des citoyens afin que son étude coïncide avec la présence d'invités attendus au balcon.

CM18 0294

Dépôt du bilan annuel consolidé 2017 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel consolidé 2017 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et le conseil en prend acte.

07.15 1185075001

CM18 0295

Dépôt du rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.16 1185330001

CM18 0296

Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général de résilier deux contrats de collecte et de transport de déchets avec Services Environnementaux Richelieu inc. à la suite des appels d'offres S08/004 et 16-15252

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la décision du Bureau de l'inspecteur général de résilier deux contrats de collecte et de transport de déchets avec Services Environnementaux Richelieu inc. à la suite des appels d'offres S08/004 et 16-15252, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.17

CM18 0297**Ajout - Dépôt du Rapport annuel 2017 de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport annuel 2017 de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.18

Par le leader de la majorité, monsieur François Limoges

--- Dépôt du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020.

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

CM18 0298**Déclaration pour souligner le 250^e anniversaire de la Congrégation hispano-portugaise de Montréal Shearith Israël**

Attendu que la Congrégation hispano-portugaise de Montréal Shearith Israël, fondée en 1768, célèbre son 250^e anniversaire de création cette année;

Attendu que Shearith Israël est la première congrégation juive et la première congrégation non chrétienne à s'être établie au Canada;

Attendu que la Congrégation a contribué au bien-être des Montréalaises et des Montréalais juifs pendant plus de 150 ans en créant l'Institut Baron de Hirsh, maintenant l'Ometz, qui assure les services sociaux à la communauté juive depuis 1890;

Attendu que la Congrégation hispano-portugaise, qui compte plus de 800 familles membres, venues d'Afrique, d'Europe et du Moyen-Orient et s'exprimant en français et en anglais, est un symbole d'inclusion et des relations interculturelles harmonieuses;

Attendu que le gouvernement du Canada a reconnu en 1970 la contribution significative de la Synagogue Spanish & Portuguese Shearith Israël en créant une collection de documents relatant son histoire auprès de Bibliothèque et Archives Canada;

Attendu que la région de Montréal abrite la deuxième plus grande communauté juive du pays et le quart de tous les juifs du Canada;

Attendu que la Ville de Montréal a, à de nombreuses occasions, réitéré le rôle central de la communauté juive dans l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada;

Attendu que l'administration montréalaise désire s'inscrire dans la continuité historique en manifestant le plus grand respect et en exprimant sa solidarité avec les Montréalaises et les Montréalais de confession juive;

Attendu que l'administration municipale s'est engagée, par la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités*, à combattre la discrimination et l'exclusion et à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses s'inspirant des valeurs fondamentales telles que le respect de la dignité humaine, la compréhension, l'égalité, l'inclusion et l'équité;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu
M. Lionel Perez
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal souligne le 250^e anniversaire de l'établissement de la Congrégation Shearith Israël à Montréal et félicite la Synagogue Spanish & Portuguese pour son leadership historique favorisant le dialogue, la tolérance et la coopération entre les communautés juives et les sociétés montréalaise et québécoise.

Un débat s'engage.

La conseillère Sue Montgomery salue la présence au balcon du rabbin Avi Finegold, du président de la Synagogue, M. Edmond Elbaz et d'un membre du comité exécutif de la Synagogue, M. Mashaal, qui n'est pas présent, de M. Kalman Emmanuel et M. Saul Deitcher, représentants du Montreal Jewish Chamber of Commerce (JCC), de Mme Eta Yudin et de Rabbi Reuben Poupko du Centre for Israel and Jewish Affairs (CIJA), de M. Harvey Levine, de Mme Either Janna Minikovich, de M. Moïse Moghrabi, qui n'est pas présent, ainsi que de M. Mayer Feig du Hassidic Jewish community. La conseillère Montgomery souhaite à tous la bienvenue et les remercie pour leur présence et procède à la lecture de la déclaration

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, prend la parole afin de remercier l'administration pour cette déclaration et pour l'inauguration des célébrations du 250^e anniversaire de cette synagogue qui a eu lieu la semaine dernière dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville. Il poursuit et indique que cette inauguration constitue un message fort et important de la Ville de Montréal car le lancement des festivités entourant le 250^e anniversaire de la première Congrégation juive au Canada confirme l'implication de la communauté juive à la vie montréalaise depuis un bon moment. Le chef de l'opposition officielle termine en félicitant les fondateurs de cette congrégation et toutes les personnes qui ont contribué à l'essor de cette institution depuis 250 ans.

La conseillère Magda Popeanu prend également la parole pour souligner que c'est dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce où se trouve cette institution ainsi qu'une forte population issue de la communauté juive et que cette dernière est très impliquée dans la vie économique et communautaire du quartier et la remercie pour son apport, en collaboration avec les autres communautés, à l'essor de l'arrondissement. Le conseiller Marvin Rotrand salue tous les membres de la Communauté juive présents au balcon et souligne que la congrégation, qui comprend des gens de toutes les cultures, de toutes les races et parlant plusieurs langues, joue un grand rôle dans la vie de la population juive sur l'ensemble de l'Île de Montréal. Il poursuit en remerciant le chef de l'opposition officielle pour toutes les démarches entreprises pour faire reconnaître cette congrégation et pour avoir su rallier tous les partis pour l'adoption de cette déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM18 0299

Déclaration pour le Jour de la Terre

Attendu que le Jour de la Terre sera souligné pour une 48^e année le 22 avril;

Attendu que le Jour de la Terre rejoint chaque année près d'un milliard de personnes dans 192 pays;

Attendu que cette année, la thématique du Jour de la Terre est « Mettre un terme à la pollution par le plastique »;

Attendu que les objets faits de plastique représentent une nuisance environnementale qui provoque d'importants impacts sur les écosystèmes terrestres et marins lorsqu'ils sont abandonnés dans la nature;

Attendu que la Ville de Montréal a choisi d'éliminer, à compter du 1^{er} janvier 2018, les sacs de plastique léger des commerces;

Attendu que selon la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), quelque 2 milliards de sacs de plastique léger sont utilisés chaque année au Québec et que seuls 14 % d'entre eux sont récupérés;

Attendu qu'en éliminant les sacs de plastique léger, Montréal s'est jointe à un mouvement mondial. En effet, les sacs de plastique sont bannis dans une douzaine de pays d'Afrique, dans huit pays d'Asie, dans plusieurs États australiens, dans une demi-douzaine de pays d'Europe, au Mexique et dans sept États américains, notamment;

Attendu que l'interdiction de distribuer des sacs de plastique léger vise à encourager la réduction à la source, qui préconise, entre autres, la diminution des emballages;

Il est proposé par M. Jean-François Parenteau

appuyé par Mme Marianne Giguère

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- invite la population montréalaise à prendre part aux activités du Jour de la Terre, le 22 avril;
- 2- continue de sensibiliser la population à l'importance de réduire son utilisation des sacs de plastique léger afin de protéger les écosystèmes, réduire la pollution et encourager la réduction à la source.

Un débat s'engage.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, prend la parole au nom de l'opposition officielle pour joindre la voix de sa formation politique à cette déclaration et propose aux membres du conseil plusieurs suggestions de gestes simples visant à réduire la consommation de biens qui nuisent à l'environnement.

À 14 h 47, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM18 0300

Déclaration pour la Journée mondiale de l'eau

Attendu que la première Journée mondiale de l'eau a été soulignée le 22 mars 1993, il y a 25 ans;

Attendu que chaque 22 mars, la Journée mondiale de l'eau attire l'attention sur l'importance de l'eau et d'une gestion durable des ressources en eau douce;

Attendu qu'il n'y a pas de substitut pour l'eau en tant que ressource;

Attendu que le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent constitue la plus importante source d'eau douce de surface de la planète, soit 21 %, et qu'il alimente en eau potable 40 millions de personnes;

Attendu que la Ville de Montréal est membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, dont la mission est de protéger, restaurer et mettre en valeur les Grands Lacs et le Saint-Laurent par une approche intégrée des enjeux environnementaux;

Attendu qu'en vertu de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la Ville de Montréal s'engage à fournir aux citoyens et aux citoyennes l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante;

Attendu que la Ville de Montréal consacre aux infrastructures de l'eau des centaines de millions de dollars annuellement pour assurer une gestion optimale et responsable de l'eau notamment à l'égard des générations futures;

Attendu que la thématique de la Journée mondiale de l'eau 2018 qui est « La réponse est dans la nature », souligne que les solutions naturelles pour réduire le nombre d'inondations, d'épisodes de sécheresse et de contamination des cours d'eau doivent être développées parallèlement aux techniques traditionnelles de la gestion de l'eau;

Attendu qu'en l'espace de sept ans, la région métropolitaine de Montréal a vécu deux épisodes de crues historiques, d'abord dans le bassin de la rivière Richelieu en 2011, et, au printemps 2017, dans celui de la rivière des Outaouais. Au total, dans le territoire métropolitain, 24 municipalités et 5 arrondissements montréalais ont été affectés par les inondations de 2017 à divers degrés;

Attendu que les milieux humides jouent un rôle essentiel dans l'équilibre hydrologique de toute région, dont celle de Montréal;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- continue d'investir dans ses infrastructures de l'eau afin d'assurer à tous les Montréalais et Montréalaises un accès fiable et sécuritaire à une eau potable de bonne qualité et à redonner aux cours d'eau l'eau empruntée dans une qualité comparable à celle puisée;
- 2- continue de sensibiliser la population à l'importance d'utiliser l'eau avec précaution afin de préserver cette ressource vitale;
- 3- fasse le nécessaire pour protéger les milieux humides existants et poursuive ses efforts de renaturalisation des berges, de plantation d'arbres et de gestion moderne des eaux de ruissellement afin de réduire les risques d'inondation et la contamination des cours d'eau.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM18 0301

Déclaration pour la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste

Attendu que la Journée du souvenir des victimes de la Shoah, Yom HaShoah, sera soulignée le 12 avril;

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et ses collaborateurs, a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de Juifs ont été victimes de la Shoah durant la Deuxième Guerre mondiale;

Attendu qu'après la Deuxième Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil de plus de 30 000 survivants de la Shoah, le troisième plus important contingent au monde, après Israël et New York;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale le 21 mars 1989. Elle a depuis mené des actions sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale et de promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 15 décembre 1999, la Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah au Québec, qui est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé, le 25 mars 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu que Montréal est reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice et d'équité et que la lutte pour la liberté et la tolérance exige une vigie constante;

Attendu que le Yom HaShoah nous rappelle de ne jamais oublier l'Holocauste et de demeurer vigilants contre toutes les formes de préjugés et de haine, de manière à ce que plus jamais de telles atrocités ne soient commises;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu
M. Lionel Perez
M. Hadrien Parizeau
et l'ensemble des membres du conseil présents

Et résolu :

que la Ville de Montréal reconnaisse le 12 avril 2018, la journée du Yom HaShoah, « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste », en solidarité avec les survivants de ce génocide et en signe de vigilance pour que ce genre de crime ne se reproduise plus jamais.

Un débat s'engage.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, remercie les invités présents de la Congrégation hispano-portugaise de Montréal Shearith Israël, pour l'adoption de cette déclaration et tient à saluer personnellement le rabbin Finegold, M. Mashaal qui n'est pas présent, M. Emanuel, M. Deitcher, Mme Yudin, M. Poupko, M. Levine et Mme Minikovich.

La mairesse poursuit son intervention et indique que le 12 avril 2018 sera soulignée la « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste », le Yom HaShoah, et elle réitère l'importance de le faire chaque année. La mairesse mentionne qu'il y a un peu plus de 72 ans, après la fin de la seconde guerre mondiale, 6 millions de juifs ont été assassinés pendant l'Holocauste, soit les deux tiers de la population juive européenne. La mairesse rappelle à tous que nous avons le devoir de ne jamais oublier ces souffrances, ces pertes de vies mais aussi ce qui a permis à une telle haine de prendre racine, l'intolérance, et qu'il est de notre devoir de combattre chaque jour l'intolérance, la haine, les préjugés et la violence. Elle rappelle la nécessité de nous unir aux autres cultures, aux autres communautés, Montréal étant une ville cosmopolite et fière de l'être. La mairesse souligne que la diversité de sa population en fait sa richesse et que tout geste susceptible de nuire à nos échanges, à notre solidarité et à notre communauté doit être dénoncé. Elle conclue en disant que nous devons, chaque jour, nous assurer que Montréal demeure une ville ouverte, sécuritaire et accueillante de façon à ce que jamais plus nous ne côtoyions l'horreur. Pour terminer, la mairesse invite tous les membres du conseil à appuyer cette déclaration.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle souligne qu'il prend la parole depuis 9 ans sur cette déclaration et qu'à la suite à sa première prise de parole sur cet enjeu, il s'interroge aujourd'hui sur ce peut être dit de plus sur la monstruosité qu'a été la Shoah, sur ce qu'a été l'Holocauste lors de la deuxième guerre mondiale. Il mentionne que nous connaissons bien les mots « devoir de mémoire », « plus jamais », et à quel point cela a été un événement barbare, qu'il y a eu 6 millions de juifs et un millions d'autres qui ont été assassinés, que plus d'un million et demi d'enfants ont été envoyés au four crématoire. Il mentionne que nous nous retrouvons 72 ans plus tard, dans une société qui est tolérante et ouverte et dans un contexte où l'on peut croire que tout ça est loin de nous, mais il indique que lorsque nous parlons de l'Holocauste, il ne faut pas parler seulement de la solution finale de 1941, mais qu'il faut aussi parler de Kristallnacht, des lois de Nuremberg, des dénonciations qui ont été faites, parce que, malheureusement, ce genre d'événement ne survient pas du jour au lendemain. Pour ces raisons, M. Perez indique que nous avons l'obligation, aujourd'hui, le devoir de dénoncer toute forme de haine, d'ostracisme, de division. Il mentionne également, qu'au cours de la prochaine décennie, il n'y aura plus de survivants de l'Holocauste. Le chef de l'opposition officielle affirme qu'il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits au niveau historique pour recueillir le témoignage des gens, ainsi que de nombreux musées ont été fondés pour perpétuer cette mémoire. En entendant le témoignage des survivants, M. Perez affirme que nous pouvons être la chaîne de transmission de cette mémoire pour le futur afin de nous assurer que plus jamais des événements de cette envergure ne se reproduisent.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Deros débute son intervention en donnant la signification des mots suivants : « Shoah » mot hébreu qui veut dire « la catastrophe », « Holocauste » terme d'exception un peu plus large, d'origine grecque qui veut dire « sacrifice par feu » et elle cite ce qui suit : « La mémoire est ce qui nous forme, la mémoire est ce qui nous enseigne, nous devons comprendre ce qu'est la rédemption ». Elle indique que cette année, l'UNESCO célèbre les 70 ans de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme pour que chacun puisse se prévaloir de tous les droits et libertés. Étant la fille d'un survivant du génocide arménien, elle sympathise avec ceux qui ont vécu ces temps difficiles. La conseillère Deros procède à la lecture de quelques citations de survivants de l'Holocauste.

Le conseiller Hadrien Parizeau mentionne que sa grand-mère, Mme Alicja Poznanska, née à Lodz en Pologne, a vécu l'Holocauste lors de l'entrée des Allemands dans son pays et que les Allemands ont tués ses parents pendant cette période. Le conseiller Parizeau joint donc sa voix à cette déclaration qui le touche personnellement.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 15 h 12, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0302

Conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, avec Équifab inc. pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes d'aluminium avec accessoires sur des châssis de camions fournis par la Ville - Appel d'offres public 17-16332 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et l'installation de bennes d'aluminium avec accessoires,
- 2 - d'accorder à Équifab inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16332 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1186859001
80.01 (20.01)

CM18 0303

Accorder un contrat à Génératrice Drummond pour la fourniture et l'entretien d'un groupe électrogène, sous abri insonorisé, incluant les équipements connexes requis pour sa mise en service à l'usine Lachine, pour une somme maximale de 1 873 186,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16248 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Génératrice Drummond, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'entretien d'un groupe électrogène, sous abri insonorisé, incluant les équipements connexes requis pour la mise en service à l'usine Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 873 186,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16248 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184087001
80.01 (20.02)

CM18 0304

Exercer la deuxième option de prolongation, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre conclue avec Chemise Empire Itée (CG17 0140) pour la fourniture de chemises de différents modèles destinées aux employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre conclue avec Chemise Empire Itée (CG17 0140), pour une période de douze mois, pour la fourniture de chemises de différents modèles, à l'usage des employés du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), selon les mêmes termes et conditions;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SPVM et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1186135002
80.01 (20.03)

CM18 0305

Approuver le projet d'addenda No 2 au protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes (FCCQ-GV), numéros 800277 et 810487, d'avril 2012, relatif à une révision générale des projets constituant la programmation de cette entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet d'addenda no 2 au protocole d'entente intervenu entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal, dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes, dossiers numéros 800277 et 810487, du 19 avril 2012, relatif à une révision générale des annexes B-1 et B-2 de l'entente;

2 - d'autoriser la mairesse et le greffier de la Ville à signer le projet d'addenda pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1181158001
80.01 (20.04)

CM18 0306

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal relatif à une aide financière de 59,8 millions \$ pour le projet de protection de la prise d'eau brute de l'usine de production d'eau potable Atwater

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal, relatif à une aide financière de 59,8 millions \$ pour le projet de protection de la prise d'eau brute de l'usine de production d'eau potable Atwater.

Adopté à l'unanimité.

1181158002
80.01 (20.05)

À 15 h 14, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0307

Approuver le projet de convention de modification de bail intervenu entre la Ville de Montréal et le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. (CG08 0547), afin d'exclure 14 places de stationnement VIP et de régulariser un espace à vélo d'une superficie de 1600 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 303, rue Notre-Dame Est, à compter du 1^{er} février 2018, permettant une économie totale de loyer de 539 601,36 \$, taxes incluses, pour la durée du terme / Ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière de 45 135,39 \$ net des ristournes de taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail intervenu entre la Ville de Montréal et le Complexe Chaussegros de Léry inc. (CG08 0547), afin d'exclure 14 places de stationnement VIP et de régulariser l'espace à vélo d'une superficie de 1600 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 303, rue Notre-Dame Est, à compter du 1^{er} février 2018, permettant une économie de loyer totale de 539 601,36 \$, taxes incluses, pour la durée du terme, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
- 2 - d'ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), d'un montant de 45 135,39 \$ net des ristournes de taxes.

Adopté à l'unanimité.

1184069006
80.01 (20.06)

CM18 0308

Résilier le contrat avec Entreprise Techline inc. (CG16 0725) pour le montage et démontage de la piste de Formule E dans le centre-ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier le contrat accordé à Entreprise Techline inc. (CG16 0725) pour le montage et démontage de la piste de Formule E dans le centre-ville de Montréal à la suite de l'annulation de l'événement à Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1175288002
80.01 (20.07)

CM18 0309

Autoriser une dépense additionnelle de 482 131,80 \$, taxes incluses, pour une prolongation de 12 mois du contrat pour la fourniture de différents vêtements de pluie, à l'usage des employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément à l'entente-cadre conclue avec Martin et Lévesque inc. (CG15 0224), majorant ainsi le montant total du contrat de 657 867,75 \$ à 1 139 999,55 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 482 131,80 \$, taxes incluses, pour une prolongation de 12 mois du contrat pour la fourniture de différents vêtements de pluie (blousons, pantalons, imperméables et capuchons), à l'usage des employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément à l'entente-cadre conclue avec Martin et Lévesque inc. (CG15 0224), majorant ainsi le montant total du contrat de 657 867,75 \$ à 1 139 999,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1186135001
80.01 (20.08)

CM18 0310

Ratifier l'occupation par laquelle la Ville loue à Cavalia inc., un espace d'entreposage, d'une superficie de 13 300 pieds carrés, à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour un loyer total de 160 000 \$, excluant les taxes / Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Cavalia inc., un espace d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés, à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour un loyer total de 40 000 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de ratifier l'occupation par laquelle la Ville loue à Cavalia inc., un espace d'entreposage d'une superficie de 13 300 pieds carrés, à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour une recette totale de 160 000 \$, excluant les taxes;
- 2 - d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cavalia inc., pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2018, un espace situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés, à des fins d'entreposage de biens non périssables, pour une recette annuelle de 40 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185323002
80.01 (20.09)

CM18 0311

Autoriser la cession de contrat de Provencher Roy urbanisme inc. à Provencher Roy + associés architectes inc. dans le cadre du contrat de services professionnels en architectures et ingénierie octroyé à CIMA+ s.e.n.c. et Provencher Roy urbanisme, approuvé par le conseil d'agglomération le 30 mars 2017 en vertu de la résolution CG17 0096

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de cession de contrat entre Provencher Roy urbanisme inc. et Provencher Roy + associés architectes inc., auquel interviennent la Ville de Montréal et CIMA+ s.e.n.c., dans le cadre du contrat de services professionnels en architecture et ingénierie octroyé à CIMA+ s.e.n.c. et Provencher Roy urbanisme, approuvé par le conseil d'agglomération le 30 mars 2017 en vertu de la résolution CG17 0096.

Adopté à l'unanimité.

1173820005
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0312

Exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 96 579 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période d'un an, soit du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, dans le cadre du contrat accordé à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. (CG14 0245), majorant ainsi le montant total du contrat de 386 316 \$ à 482 895 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation du contrat et autoriser une dépense additionnelle de 96 579 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, dans le cadre du contrat accordé à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. (CG14 0245), pour une période d'un an, soit du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, majorant ainsi le montant total du contrat de 386 316 \$ à 482 895 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186871001
80.01 (20.11)

CM18 0313

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec MVC Ocean inc. pour la fourniture de services de plongeurs - scaphandriers et de robots pour l'inspection sous-marine des bassins d'eau potable et des conduites - Appel d'offres public 17-16560 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture de services de plongeurs-scapandriers et de robots pour l'inspection sous-marine des bassins d'eau potable et des conduites;
- 2 - d'accorder à MVC Ocean inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16560 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour 2019 d'un montant net de taxes de 172 582,09 \$ et pour 2020 d'un montant net de taxes de 160 478,75 \$;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187878001
80.01 (20.12)

CM18 0314

Résilier l'entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Uni-Select Québec inc. (Centre de Pièces Gagnon) pour la fourniture d'accumulateurs de véhicules et équipements motorisés (CG16 0706)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier l'entente-cadre de trente-six mois avec Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) pour la fourniture d'accumulateurs pour véhicules et équipements motorisés (CG16 0706).

Adopté à l'unanimité.

1171541003
80.01 (20.13)

CM18 0315

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Itée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, pour une somme maximale de 642 980,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur unique, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 642 980,58 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 15 janvier 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177833002
80.01 (20.14)

CM18 0316

Autoriser une dépense additionnelle de 379 609,57 \$, taxes incluses, pour l'achat de trois répéteurs, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 932 964,99 \$ à 48 312 574,56 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 379 609,57 \$, taxes incluses, pour l'achat de trois répéteurs, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 932 964,99 \$ à 48 312 574,56 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185260001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0317

Accorder un contrat à Coupal Brassard Chambly pour la fourniture de 100 automobiles électriques de marque et modèle Nissan Leaf, pour une somme maximale de 3 862 930,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16247 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Coupal Brassard Chambly, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 100 automobiles électriques de marque et modèle Nissan Leaf, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 862 930,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16247 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184922002
80.01 (20.16)

CM18 0318

Conclure une entente-cadre avec Westburne, Division de Rexel Canada Électrique inc. pour la fourniture de 270 stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques - Appel d'offres public 18-16629 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente cadre, d'une durée estimée de 3 ans, pour la fourniture de 270 stations de recharge pour véhicules électriques et des accessoires d'installation et d'opération associés;
- 2 - d'accorder à Westburne, Division de Rexel Canada Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16629;
- 3 - d'imputer ces dépenses au budget du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière, et ce, au rythme des besoins à combler selon les projections 2018-2020 pour la livraison de véhicules électriques.

Adopté à l'unanimité.

1187897001
80.01 (20.17)

CM18 0319

Accorder un contrat d'une durée de 3 ans (avril 2018 - avril 2021) à Groupe Nicky inc. pour l'entretien général du parc Frédéric-Back, pour une somme maximale de 1 244 663,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16735 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Groupe Nicky inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien général du parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 244 663,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16735 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186688003
80.01 (20.18)

CM18 0320

Accorder un contrat à Ventilation Manic inc. pour des travaux de mécanique du bâtiment, d'électricité, d'architecture et de structure pour la mise à niveau de la prise d'air extérieure du bâtiment administratif de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 496 490,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17078-165024-C (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Ventilation Manic inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de mécanique de bâtiment, d'électricité, d'architecture et de structure pour la mise à niveau de la prise d'air extérieure du bâtiment administratif, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 496 490,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17078-165024-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187526005
80.01 (20.19)

CM18 0321

Accorder un contrat à La Cie Électrique Britton Itée pour l'installation de nouveaux relais de protection sur les armoires de commutation à 25kV des groupes motopompes à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 502 439,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP18006-171246-C (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à La Cie Électrique Britton Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de nouveaux relais de protection sur les armoires de commutation à 25 kV des groupes motopompes à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Macotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 502 439,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18006-171246-C;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187526007
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0322

Conclure une entente-cadre avec Vincent Ergonomie inc. pour des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 605 343,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16228 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Vincent Ergonomie inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 605 343,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16228 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187187001
80.01 (20.21)

CM18 0323

Conclure 2 ententes-cadres de services professionnels pour les sommes maximales indiquées avec Les Consultants S.M. inc. (entente 1 : 1 692 719,44 \$, taxes incluses) et avec SNC-Lavalin inc. (entente 2 : 1 635 519,38 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réfection de structures dont en priorité la réfection des ponts Berri/Sherbrooke et Bonaventure - Appel d'offres public 17-16530 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la surveillance de travaux de réfection de structures avec les firmes ci-après désignées, ces dernières ayant obtenu respectivement le plus haut pointage final et le deuxième meilleur pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les ententes inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16530;

<u>Firme</u>	<u>Entente</u>	<u>Somme maximale</u>
Les Consultants S.M. inc.	1	1 692 719,44 \$
SNC Lavalin inc.	2	1 635 519,38 \$

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1185249001
80.01 (20.22)

CM18 0324

Accorder un soutien financier maximal de 1 350 000 \$ à la Fondation du startup de Montréal, pour une durée de 3 ans (2018 à 2020), afin d'appuyer son plan de croissance / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 1 350 000 \$ à la Fondation du startup de Montréal afin d'appuyer son plan de croissance pour la période de 2018 à 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention ente la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187511001
80.01 (20.23)

CM18 0325

Accorder un soutien financier totalisant 750 000 \$, pour une durée de 3 ans (2018-2020), soit 250 000 \$ par année, à C2.MTL relativement à la réalisation de l'événement annuel C2 Montréal afin de contribuer au rayonnement de Montréal dans le domaine du commerce et de la créativité / Approuver une convention à cet effet

La conseillère Effie Giannou déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 750 000 \$ pour trois ans (2018-2020), soit 250 000 \$ par année, à C2.MTL pour l'organisation de l'événement annuel C2 Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1180881001
80.01 (20.24)

CM18 0326

Accorder un contrat à Hyundai Sorel-Tracy pour la fourniture de 6 véhicules légers de marque Hyundai, pour une somme maximale de 208 282,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16586 (1 seul soum. conforme pour le lot 3)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme pour le lot no 3, Hyundai Sorel-Tracy, le contrat pour la fourniture de 6 véhicules de marque Hyundai, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 282,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16586 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184922003
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0327

Conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans (avec possibilité de prolongation) avec Location Discount (23137292 QC inc.) pour la location à court terme de camionnettes et de voitures - Appel d'offres public 17-15854 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de deux ans, pour la location à court terme de camionnettes et de voitures;
- 2 - d'accorder à Location Discount (23137292 QC inc.), plus bas soumissionnaire conforme pour les Groupes 1 et 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15854 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1186859003
80.01 (20.26)

CM18 0328

Autoriser une dépense additionnelle de 85 246,19 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction accessoires au projet de construction du nouveau poste d'essence Saint-Michel dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du contrat accordé à Morival Itée (CG17 0337), majorant ainsi le montant total du contrat de 827 068,18 \$ à 858 169,16 \$, taxes incluses et le montant des dépenses incidentes de 37 594,01 \$ à 91 739,22 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 85 246,19 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction accessoires au projet de construction du nouveau poste d'essence Saint-Michel dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du contrat accordé à Morival Itée (CG17 0337), majorant ainsi le montant total du contrat de 827 068,18 \$ à 858 169,16 \$, taxes incluses, et le montant des dépenses incidentes de 37 594,01 \$ à 91 739,22 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185884001
80.01 (20.27)

CM18 0329

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Université de Sherbrooke pour la diffusion, pour l'année 2018, des activités de formation établies dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être, pour une somme maximale de 197 325,84 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels pour la diffusion des activités de formation dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être développées en 2017;

- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'Université de Sherbrooke s'engage à fournir à la Ville, pour l'année 2018, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 197 325,84 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le directeur général à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

1187738001
80.01 (20.28)

CM18 0330

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période d'un an, pour des services professionnels avec l'École Nationale d'Administration Publique (ENAP) afin de maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires, pour une somme maximale de 374 650 \$, taxes incluses, pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des activités de formation existantes aux gestionnaires ;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École Nationale d'Administration Publique (ÉNAP) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 374 650 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 janvier 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1181292001
80.01 (20.29)

CM18 0331

Approuver le projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'entente-cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal concernant le transfert des budgets et la responsabilité en habitation, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Entente-cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180640001
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0332

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} novembre 2018, des espaces situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie d'environ 18 180 pieds carrés, pour une dépense totale de 7 070 914,22 \$, taxes incluses / Autoriser un virement de crédit de 54 652,19 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière / Ajuster pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} novembre 2018, des espaces au 4^e étage de l'immeuble sis au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie d'environ 17 750,78 pieds carrés, à des fins de bureau, pour un loyer total de 3 732 167,84 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 407 576,50 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 3928446 Canada inc.;
- 3 - d'autoriser une dépense de 931 169,88 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes;
- 4 - d'autoriser un virement de crédit de 54 652,19 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière et d'imputer la dépense en 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 5 - d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184069001
80.01 (20.31)

CM18 0333

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure avec Kemira Water Solutions Canada inc. quatre ententes d'achat contractuelles, d'une durée de cinquante-six mois, pour la fourniture et la livraison de quatre produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 17-16542 (1 à 2 soum. par contrat)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de cinquante-six mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
- 3 - d'accorder à Kemira Water Solutions Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 1 et 3, et seule firme soumissionnaire pour les lots 2 et 4, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16542 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Article	Montant
Article 1 : Mélange de sulfate ferrique et sulfate d'aluminium	2 511 054 \$
Article 2 : Aluminate de sodium	589 873,49 \$
Article 3: Sulfate d'aluminium acidifié 5%	918 937,69 \$
Article 4: Mélange de polyDADMAC et de chlorhydrate d'aluminium (20% / 80%)	3 579 102,77 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187855001
80.01 (20.32)

CM18 0334

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder à Groupe de sécurité Garda SENC un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et tous les services connexes, pour une durée de 36 mois débutant le 5 mai 2018, renouvelable pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 5 569 485,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16579 (3 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Groupe de sécurité Garda SENC, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et tous les services connexes, pour une période maximale de 36 mois débutant le 5 mai 2018, avec possibilité de prolongation pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 569 485,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16579 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187890002
80.01 (20.33)

CM18 0335

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre sous le boulevard Louis-H. Lafontaine, entre le boulevard du Haut-Anjou et la rue Beaubien Est, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 20 451 442,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10228 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 451 442,50 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 750 mm, en tranchée et en tunnel, sous le boulevard Louis-H. La Fontaine, entre le boulevard du Haut-Anjou et la rue Beaubien, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 293 813,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10228;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1175946005
80.01 (20.34)

CM18 0336

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels et techniques à Le groupe Desfor pour la fourniture de services en foresterie urbaine, pour une somme maximale de 2 418 877,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15665 (4 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Le groupe Desfor, seule firme ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture de services en foresterie urbaine, pour une somme maximale de 2 418 877,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15665 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1176620002
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0337

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Charex inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement sur les avenues Wiseman, Outremont, McEachran, du Manoir et Dollard, le chemin Bates et l'Axe central du projet, incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de massifs électriques, d'éclairage et d'aménagement paysager, dans le cadre du projet du site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 15 675 921,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221711 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 675 921,71 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'Axe central du projet et des rues transversales, incluant les travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie, d'éclairage et d'aménagement paysager, dans le cadre du projet du site Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 999 082,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221711;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1181009002
80.01 (20.36)

CM18 0338

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation Loïselle inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-André, de la rue Cherrier à l'avenue Laurier, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 24 685 023,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 304902 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 685 023,25 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-André, de la rue Cherrier à l'avenue Laurier, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à Excavation Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 22 837 003,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304902 ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187231007
80.01 (20.37)

CM18 0339

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de construction à Développement Atrium inc., pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et son Annexe - Dépense totale de 8 296 619 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5945 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 296 619 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et de son annexe, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Développement Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 913 849,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5945;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187619001
80.01 (20.38)

CM18 0340

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure quatre contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Cofomo inc. (lot 1 pour une somme maximale de 2 213 268,75 \$, taxes incluses, et lot 3 pour une somme maximale de 816 987,38 \$, taxes incluses), et Cima + S.E.N.C (lot 2 pour une somme maximale de 1 743 538,39 \$, taxes incluses, et lot 4 pour une somme maximale de 1 290 020 \$, taxes incluses), pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés pour la mise à niveau des technologies opérationnelles des solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 18-16690 (12 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre contrats, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés pour la mise à niveau des technologies opérationnelles des solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les lots 1 à 3, et par lequel la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 4, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16690 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Description	Montant
Cofomo inc.	Lot 1 - Conception et déploiement d'infrastructure de télécommunication et infrastructures TI	2 213 268,75 \$
CIMA + S.E.N.C.	Lot 2 - Conception et déploiement de solutions pour les contrôles de procédés	1 743 538,39 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Mise en place de nouvelles pratiques de gestion du support et de la continuité des affaires des technologies opérationnelles	816 987,38 \$
CIMA + S.E.N.C.	Lot 4 - Conception et déploiement de salles de serveurs pour les technologies opérationnelles	1 290 020 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187438001
80.01 (20.39)

CM18 0341

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 837 070,55 \$, taxes incluses (8 soum.), Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 543 900,40 \$, taxes incluses (7 soum.) et Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 571 237,19 \$, taxes incluses (7 soum., 1 seul conforme) pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 17-16443 / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels multidisciplinaires dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du design urbain, du patrimoine et de la mobilité;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats no 1 et 2, et par lequel la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16443 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Firme		Montant maximal
Atelier Civiliti inc.	Contrat no 1	1 837 070,55 \$
Lemay Co inc.	Contrat no 2	1 543 900,40 \$
Fahey et associés inc.	Contrat no 3	571 237,19 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187889001
80.01 (20.40)

CM18 0342

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Tour TDC Développement inc., pour fins de construction de logements sociaux et communautaires ou abordables, un immeuble d'une superficie de 1 072,8 mètres carrés, avec bâtiments dessus érigés, situé au quadrant sud-ouest des rues de la Montagne et Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de 5 550 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Tour TDC Développement inc. un immeuble avec bâtiments dessus érigés, situé au 1300 à 1304, 1306 à 1308, 1314 à 1316, 1320 à 1326 et 1330, rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912, 1 852 913, 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165 et 1 854 166 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires ou abordables, pour la somme de 5 550 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 4- d'autoriser le greffier de la Ville, aux termes de la résolution à être adoptée, à signer tout projet d'acte de vente substantiellement conforme à l'entente-cadre Quad Windsor signée le 21 juin 2017 (CG17 0263).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1171368004
80.01 (20.41)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0343

Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177315006
80.01 (30.01)

CM18 0344**Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2018**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2018 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Projet de plan d'action 2018-2028 du Plan directeur du sport et du plein air urbains;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372, CM15 1290 et CM16 1018);
- Consultation - Économie collaborative et hébergement touristique résidentiel à court terme - Le phénomène Airbnb - Quel encadrement est souhaitable pour Montréal ?
- Consultation - Les facteurs de vitalité et d'attractivité des artères commerciales montréalaises, l'angle du prix, de la vacance et du bail des locaux commerciaux;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);
- Motion pour la création de mesures d'hébergements d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements périphériques (CM18 0113);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Améliorer les connaissances, les techniques de traitement et la gestion des sols contaminés à Montréal;
- Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017;
- Programme triennal d'immobilisations 2019-2021;
- Prévisions budgétaires 2019 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement;

Commission de la sécurité publique

- La Stratégie de réorganisation du SPVM;
- Le projet pilote des caméras portatives;
- Le continuum de la force et les armes intermédiaires;
- Les protocoles d'encadrement des manifestations;
- Le Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;
- Présentation du Rapport d'événement et de rétroaction. Inondations 2017;
- La diversité des effectifs au Service de sécurité incendie de Montréal;
- Rapport annuel des activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Les maladies professionnelles chez les pompiers;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1183430004
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0345

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de remise d'amendes et de frais

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de remise d'amendes et de frais ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez
appuyé par Mme Patricia Lattanzio

de retourner ce dossier au comité exécutif afin de revoir la notion de délégation, voire l'éliminer.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Il est proposé par M. Lionel Perez
appuyé par Mme Patricia Lattanzio

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de retour au comité exécutif.

La présidente du conseil met aux voix la proposition de M. Perez et Mme Lattanzio et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19
Contre : 38

La présidente du conseil déclare la proposition de M. Perez et de Mme Lattanzio rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, intervient pour attirer l'attention de la présidente du conseil sur l'utilisation, par le conseiller Benoit Dorais, de mots antiparlementaires, tels que cacher, cafouillage, lors de son intervention. Le conseiller Benoit Dorais intervient à nouveau pour expliquer le contexte de l'utilisation de ses mots. À cet effet, la première leader de l'opposition officielle, maintient sa mise en garde et soulève une question de privilège.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, indique aux membres du conseil qu'elle déposera sous peu la liste des mots antiparlementaires pour le bénéfice de tous.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1173302006
80.01 (42.01)

CM18 0346

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1172748007
80.01 (42.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) et 80.01 (45.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0347

Approbation du Règlement R-174 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 1 347 795 072 \$ pour financer le projet « Acquisition de bus 12 mètres - phase 2 »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le règlement R-174 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 1 347 795 072 \$ pour financer le projet « Acquisition de bus 12 mètres - phase 2 » le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186213001
80.01 (45.01)

CM18 0348

Approbation du Règlement R-176 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 954 012 \$ pour financer le projet « Acquisition de bus électriques 9 mètres »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le règlement R-176 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 954 012 \$ pour financer le projet « Acquisition de bus électriques 9 mètres », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ;
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1186213002
80.01 (45.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.01) et 80.01 (51.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0349

Approuver la nomination de madame Giuliana Fumagalli à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de madame Giuliana Fumagalli, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

1177016003
80.01 (51.01)

CM18 0350

Approuver la nomination de madame Laurence Lavigne Lalonde comme représentante élue de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de madame Laurence Lavigne Lalonde comme représentante élue de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

1176323005
80.01 (51.02)

CM18 0351**Nominations de membres au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et désignation du président**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans à compter du 29 mars 2018 :

- M. Éric Alan Caldwell, conseiller de la Ville, en remplacement de M. Aref Salem;
- M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, en remplacement de Mme Érika Duchesne;
- Mme Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement, en remplacement de Mme Elsie Lefebvre;

2 - de désigner M. Éric Alan Caldwell au poste de président du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

1187590001
80.01 (51.03)

CM18 0352**Nominations de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de nommer les personnes suivantes à titre de représentants de l'agglomération de Montréal au sein conseil d'administration de Concertation Montréal :

- Mme Émilie Thuillier, conseillère de la Ville et mairesse de l'arrondissement d'Achats-Cartierville;
- Mme Josefina Blanco, conseillère de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- M. Luc Gagnon, conseiller de l'arrondissement de Verdun;
- M. Jocelyn Pauzé, conseiller de la Ville, de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

2 - de renouveler, pour une période de 2 années, le mandat des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal :

- Mme Karine Boivin-Roy, conseillère de la Ville, de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville, de l'arrondissement de LaSalle;
- M. Robert Coutu, maire de Montréal-Est, représentant des villes liées.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter un amendement au premier paragraphe afin de remplacer la désignation de M. Luc Gagnon par celle de Mme Marie-Andrée Mauger.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

La présidente du conseil met aux voix l'article 80.01 (51.04), tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1180191001
80.01 (51.04)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0353

Accorder un contrat à Robert Boileau inc. pour l'acquisition de 7 surfaceuses à glace électriques, pour une somme maximale de 1 037 879,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16210 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0283;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Robert Boileau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 7 surfaceuses électriques, pour une somme maximale de 1 037 879,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16210 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1176859013

CM18 0354

Autoriser une dépense additionnelle de 245 862,03 \$, taxes incluses, pour la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres, pour une période de 3 ans (2015-2017), dans le cadre du contrat 15-6845 accordé à PNG Projets d'aménagements inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 8 195 400,91 \$ à 8 441 262,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0285;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 245 862,03 \$, taxes incluses, pour la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres, pour une période de 3 ans (2015-2017), dans le cadre du contrat 15-6845 accordé à PNG Projets d'aménagements inc. (CM15 0803), majorant ainsi le montant du contrat de 8 195 400,91 \$ à 8 441 262,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, soulève un point d'information pour indiquer que si un membre du conseil n'a pas initié son intervention en mentionnant qu'il exerce son droit de réplique, ce n'est pas le rôle de la présidente du conseil de l'inviter à le faire.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong indique, en effet, qu'elle a précédé les pensées du conseiller Ferrandez et qu'elle portera une attention particulière à l'avenir. Elle déclare l'incident clos.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1184107001

CM18 0355

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Média Affichage S.E.C. pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 297 152,89 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0288;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Média Affichage S.E.C., fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 297 152,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1183292001

CM18 0356

Exercer la dernière option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 254 094,75 \$, taxes incluses, pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 8 mois, dans le cadre du contrat accordé à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) (CE16 0572), majorant ainsi le montant total du contrat de 508 189,50 \$ à 762 284,25 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0289;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la dernière option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle 254 094,75 \$, taxes incluses, pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 8 mois, dans le cadre du contrat accordé à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) (CE16 0572), majorant ainsi le montant total du contrat de 508 189,50 \$ à 762 284,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1180005001

CM18 0357

Accorder un contrat à Ceveco inc., pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia - Dépense totale de 820 432,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330202 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0291;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 820 432,26 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal et de l'Université Concordia, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 776 031,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330202;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1171009025

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0358

Autoriser une dépense additionnelle de 19 545,75 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Pavages Chenail inc. (CM17 0450), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 515 488,61 \$ à 3 535 034,36 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0292;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 19 545,75 \$, taxes incluses, représentant 0,56 % du coût total du contrat original, pour des travaux de reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning, dans le cadre du contrat accordé à Pavages Chenail inc. (CM17 0450), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 515 488,61 \$ à 3 535 034,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1186972001

CM18 0359

Accorder un contrat à Global Rental Canada ULC pour la fourniture d'un camion avec châssis-cabine 4X2 et PNBV de 33 000 lb, pour une somme maximale de 298 348,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16510 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2018 par sa résolution CE18 0328;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Global Rental Canada ULC, le contrat pour la fourniture d'un camion usagé avec châssis-cabine 4X2 et PNBV de 33 000 lb, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 298 348,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16510 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1176859020

Article 20.08

Accorder un contrat de gré à gré au TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau, pour une période de 3 ans (2018 à 2020), pour une somme maximale de 448 402,50 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 200 000 \$ / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la diversité sociale et des sports de 200 000 \$, à compter de 2019 / Approuver un contrat de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2018 par sa résolution CE18 0327;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de service de gré à gré avec l'organisme TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour la gestion de l'installation sportive Le Taz et des activités de sports sur roue, pour une durée de 3 ans (2018 à 2020), pour une somme maximale de 448 402,50 \$, taxes incluses, soit un montant annuel de 155 216,25 \$, 149 467,50 \$ et 143 718,75 \$, taxes incluses, pour 2018, 2019 et 2020 respectivement;
- 2- d'autoriser une dépense annuelle de 15 000 \$, 20 000 \$ et 20 000 \$ pour 2018, 2019 et 2020 respectivement, pour des frais d'expertise technique relatifs à l'immeuble Le TAZ;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus équivalent à celui des dépenses au montant de 200 000 \$ en 2018;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 200 000 \$, à compter de 2019;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller Richard Deschamps demande des éléments de clarifications quant à l'orientation donnée par l'Administration dans ce dossier et sur les sommes accordées à l'organisme, qui sont assez importantes.

À 16 h 43, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter à une phase ultérieure l'adoption de l'article 20.08 afin d'apporter des précisions au questionnement du conseiller Deschamps.

La proposition est agréée.

CM18 0360

Accorder un contrat de services professionnels à ÉVOQ architecture inc., NCK inc. et Pageau Morel et associés inc. pour la conception et la réalisation du projet d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque Maisonneuve - Dépense totale de 2 827 637,66 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2018 par sa résolution CE18 0330;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 827 637,66 \$, taxes incluses, pour la conception et le suivi de la réalisation du projet d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire, regroupant les firmes ÉVOQ Architecture inc., NCK inc. et Pageau Morel et associés inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 515 653 \$, taxes incluses, conformément aux documents du concours A-O 5910 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1173286001

CM18 0361

Autoriser la réception d'une somme totale de 472 479,88 \$, taxes incluses, de Patinage de vitesse Canada pour l'utilisation des installations, du matériel et des services de l'aréna Maurice-Richard au profit des équipes canadiennes de patinage de vitesse courte piste, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2020 / Approuver un projet d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2018 par sa résolution CE18 0332;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la réception de la somme totale de 472 479,88 \$ de Patinage de vitesse Canada pour l'utilisation des installations, du matériel et des services de l'aréna Maurice-Richard pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2020;
- 2- d'approuver un projet d'entente à intervenir avec Patinage de vitesse Canada afin d'assurer le maintien des équipes canadiennes de patinage de vitesse courte piste à l'aréna Maurice-Richard pour toute la période susmentionnée, selon les termes et conditions prévus au projet d'entente;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1161543002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0362

Approuver un projet de renouvellement du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Montréal Arts Interculturels, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins artistiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2018 par sa résolution CE18 0334;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de renouvellement du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Montréal Arts Interculturels, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, les locaux 103, 223 et 428 et 430, situés au rez-de-chaussée, au 2^e étage et au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 14 151,08 pieds carrés, à des fins artistiques, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1184069005

CM18 0363

Accorder à M. Giovanni Gentile et Mme Leonarda La Novara un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 14 avril 2019, pour réaliser son obligation de construire quant à un emplacement situé à l'intersection nord-ouest du boulevard Perras et de la 49^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2018 par sa résolution CE18 0335;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accorder à M. Giovanni Gentile et Mme Leonarda La Novara un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 14 avril 2019, à titre gratuit, pour réaliser son obligation de construire, quant à un emplacement situé à l'intersection nord-ouest du boulevard Perras et de la 49^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, tel que prévu à l'acte intervenu devant M^e Michel Beaudry, notaire, le 14 avril 2015 et inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 21 455 318.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1176037012

CM18 0364

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Yann Pocreau, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Leurs effigies » à la place des Commencements sur la jetée Alexandra, pour une somme maximale de 1 362 453,75 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 1 461 178,66 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0359;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 461 178,66 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Leurs effigies » à la place des Commencements sur la jetée Alexandra, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'art par lequel Yann Pocreau, artiste professionnel, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 362 453,75 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1170552006

CM18 0365

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour le raccordement de 200 bornes de recharge sur rue et de 20 de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en 2018, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 1 350 000 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0366;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 200 bornes de recharge sur rue et de 20 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 350 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer les lettres d'acceptation des travaux à cet effet pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1187231015

CM18 0366

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 100 312,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333711 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0371;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 100 312,86 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 960 312,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333711 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1187231003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0367

Accorder un contrat aux Entreprises Canbec construction inc. pour des travaux de voirie, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR 2018) - Dépense totale de 4 756 728,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 405520 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0372;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 756 728,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises Canbec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 541 728,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405520 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1177231095

CM18 0368

Accorder un contrat à Talvi inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage, dans l'avenue Gascon, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 847 338,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 335901 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0373;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 847 338,54 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Gascon, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Talvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 595 838,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335901 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1177231098

CM18 0369

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Saint-Laurent (PCPR 2018) - Dépense totale de 2 780 754,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 405515 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0375;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 780 754,71 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Ville-Marie et de Saint-Laurent (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 629 754,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405515 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1177231103

CM18 0370

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 539 444 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 417622 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 376;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 539 444 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 474 444 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417622 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1177231100

CM18 0371

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 289 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 417626 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0378;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 289 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 224 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417626 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1177231101

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.24 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0372

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2018 - Lot 1 (projet 18-01), pour une somme maximale de 861 162,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 428010 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0380;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2018 - Lot 1 (projet 18-01), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 861 162,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 428010 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1187091001

CM18 0373

Majorer de 86 866,03 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat 16-6927 accordé à Les Constructions Hydrospec inc. (CM16 1062), pour la remise en état des sentiers et l'installation de mobilier au parc de la Promenade-Bellerive, portant ainsi le montant total du contrat de 1 211 397,88 \$ à 1 298 263,91 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0382;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de majorer de 86 866,03 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Les Constructions Hydrospec inc. (CM16 1062), pour la remise en état des sentiers et l'installation de mobilier au parc de la Promenade-Bellerive, portant ainsi le montant total du contrat de 1 211 397,88 \$ à 1 298 263,91 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1176688012

CM18 0374

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2018) - Dépense totale de 7 168 230,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 405518 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0377;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 168 230,23 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 849 230,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405518 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1187231008

CM18 0375

Accorder un contrat à Corporation de construction Germano pour les travaux de réfection du chalet du parc La Fontaine - Dépense totale de 4 300 953,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5939 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0379;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 300 953,85 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du chalet du parc La Fontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Corporation de construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 909 958,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5939 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1185965001

Article 20.25

Approuver un projet d'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge rapide (400 V) pour les véhicules électriques, pour une période de 10 ans

Retiré – Voir article 3.01.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0376

Fermer une partie de terrain faisant partie de la place publique « Esplanade Clark », située au sud-ouest de la rue Clark, entre les rues Sainte-Catherine Ouest et De Montigny, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée d'une partie des lots 2 160 630 et 3 264 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la location d'un emplacement dans le pavillon multifonctionnel / Approuver un projet de convention par lequel la Ville prête au Quartier des Spectacles Immobilier (QdSI), à titre gratuit, un emplacement dans le pavillon multifonctionnel d'une superficie approximative de 471 mètres carrés, pour le sous-sol et le rez-de-chaussée, et 56 mètres carrés, pour la terrasse, à des fins commerciales, rétroactivement du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2030

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0391;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de fermer une partie de terrain faisant partie de la place publique « Esplanade Clark », située au sud-ouest de la rue Clark, entre les rues Sainte-Catherine Ouest et De Montigny, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée d'une partie des lots 2 160 630 et 3 264 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mesurant approximativement 24,12 mètres en profondeur le long de la ligne sud-ouest du lot 2 160 630 et 18,41 mètres de largeur au total le long de la rue Sainte-Catherine Ouest (soit 14,89 mètres le long de la ligne sud-est du lot 2 160 630 et 3,52 mètres le long de la ligne sud-est du lot 3 261 226), et ce, afin de permettre la location d'un emplacement dans le pavillon multifonctionnel;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville prête au Quartier des Spectacles Immobilier, à titre gratuit, à des fins commerciales, et ce, rétroactivement du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2030, un emplacement dans le pavillon multifonctionnel ayant une superficie approximative de 471 mètres carrés, pour le sous-sol et le rez-de-chaussée, et 56 mètres carrés pour la terrasse, situé sur une partie des lots 2 160 630 et 3 264 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, plus connu sous le nom de l'Esplanade Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, situé au sud-ouest de la rue Clark, entre les rues Saintes-Catherine Ouest et De Montigny.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1170515004

CM18 0377

Accorder un soutien financier de 1 027 500 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0393;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 027 500 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour l'année 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1184107002

CM18 0378

Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Baie d'Urfé et la Ville de Montréal par laquelle la Ville de Baie d'Urfé acquiert, auprès de la Ville de Montréal, des terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale, pour son service des travaux publics / Autoriser la dépense de 63 099,56 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Baie d'Urfé

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0388;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Baie d'Urfé et la Ville Montréal concernant l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale pour son Service des travaux publics;
- 2- d'autoriser une dépense de 63 099,56 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Baie d'Urfé;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1185243001

CM18 0379

Accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ à Montréal en Histoires pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2018 / Autoriser un virement budgétaire de 450 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget du Service de la culture / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0398;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ à Montréal en Histoires pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 450 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1181103001

CM18 0380

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au CÉRIU, en partenariat avec l'Université Concordia, afin de réaliser une étude d'identification des zones potentielles et des bénéfiques associés à la galerie multi-réseaux (GMR) sur le territoire de la Ville de Montréal, pour un montant maximal de 139 924,58 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0450;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), en partenariat avec l'Université Concordia, afin de réaliser une étude sur la galerie multi-réseaux (GMR), pour une somme maximale de 139 924,58 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service datée du 25 janvier 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1186014002

À 17 h, le leader de la majorité rappelle l'article 20.08 et cède la parole à la conseillère Rosannie Filato.

CM18 0381 (suite)

Accorder un contrat de gré à gré au TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau, pour une période de 3 ans (2018 à 2020), pour une somme maximale de 448 402,50 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 200 000 \$ / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la diversité sociale et des sports de 200 000 \$, à compter de 2019 / Approuver un contrat de services à cet effet

La conseillère Filato apporte les clarifications demandées par le conseiller Deschamps, à la satisfaction de ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1171543005

À 17 h 02, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 mars 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 26 mars 2018, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Peter McQueen et M. Marvin Rotrand.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 30.01 :

M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, M. Sterling Downey, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Estelle Lehoux	M. Jean-François Parenteau	Construction d'un lieu de stockage de carburant à Montréal-Est – si la Ville s'éloigne des vraies mesures afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles / Projet du REM et étalement urbain – opter pour un projet qui va réduire l'usage de l'automobile

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. John Symon	Mme Cathy Wong (M. Éric Alan Caldwell)	Droit des conseillers à s'exprimer sur le projet du REM et droit des citoyens d'avoir accès à l'information détenue par des membres du conseil / Les circuits d'autobus 211 et 747 ainsi que de la ligne de train Vaudreuil-Hudson font partis des zones d'exclusion du REM – qu'advient-il de ces circuits?
Mme Lyne Lachapelle	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Demande de rencontre dans un délai raisonnable en ce qui a trait aux horaires flexibles des cols blancs / Rencontre avec la mairesse souhaitée
Mme Marlene Slotin	Mme Sue Montgomery (M. Alex Norris)	Difficulté d'accès aux services de la Régie du logement et délais excessifs pour une date d'audience / Suggestion à l'effet de doter les postes de police de quartier de personnel juridique
M. Alfa Diakite	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	Sauvegarde du Jardin Domtar / Confirmation à l'effet que l'Administration prévoit privilégier l'utilisation de l'espace situé en face du Jardin Domtar comme solution de remplacement ou est-il déjà attribué au Musée McCord
M. Hugo Barrette	M. Luc Ferrandez (Mme Valérie Plante)	Sauvegarde du Jardin Domtar et envisager la possibilité de déplacer le projet immobilier sur un autre site – Préservation du patrimoine / Mesures afin de mieux protéger les arbres et le patrimoine
M. Laurent Howe	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) (Mme Cathy Wong) (Mme Karine Boivin-Roy)	Le REM doit demeurer une infrastructure québécoise – souhaite que l'Administration défende ce principe / Droit des conseillers à s'exprimer sur le projet du REM et droit des citoyens d'avoir accès à l'information détenue par des membres du conseil Dépôt de documents
Mme Mathilde Charron	Mme Valérie Plante	Échéancier pour les travaux de construction de l'anneau réfrigéré de 400 mètres au Parc Angrignon et possible livraison pour décembre 2018
Mme Maryse Chrétien	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Horaires flexibles des cols blancs et conciliation travail-famille / Appui de la mairesse souhaitée pour faire avancer le dossier des conditions de travail des employés cols blancs
Mme Marie-Claire Mayeres	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Ouverture de l'Administration pour procéder à des modifications au projet du REM / Droit des conseillers à s'exprimer sur le projet du REM et droit des citoyens d'avoir accès à l'information détenue par des membres du conseil Dépôt de documents
M. Jean Duval	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Personne responsable du dossier de l'itinérance à la Ville de Montréal et documentation disponible / Offre de services pour participer aux études
Mme Sylvie Carrière	Mme Valérie Plante	Gentrification des quartiers – possibilité pour l'Administration d'imposer une taxe de 15 % aux investisseurs étrangers / Conséquences sur les classes sociales et difficulté d'accès au logement

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alexandre Tanguay	Mme Sue Montgomery	Projet du REM Dépôt de documents
La présidente du conseil, Mme Cathy Wong ne reconnaît pas la question du citoyen car il s'agit de la 4 ^e question sur ce sujet.		
M. Robert Edgar	Mme Valérie Plante (Mme Sue Montgomery) (M. Lionel Perez)	Comportement de Mme Montgomery lors d'un événement public à l'endroit du citoyen – attaque à la liberté d'expression / Opinion du chef de l'opposition officielle sur ce sujet

À 20 h 03,		
Il est proposé par M. Lionel Perez		
appuyé par M. François Limoges		
de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du <i>Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)</i> .		
La proposition est adoptée à l'unanimité.		

Mme Alison Hackney	Mme Nathalie Goulet	Projet du REM / Retarder la construction d'infrastructures majeures le temps de déterminer les zones à risque dans un contexte d'inondation Dépôt de documents
La présidente du conseil, Mme Cathy Wong ne reconnaît pas la première question de la citoyenne car il y a eu plus de quatre questions sur ce sujet mais elle permet à la citoyenne de poser une question sur un autre sujet.		
M. Solo Fugère	Mme Valérie Plante	Montréal – Ville sanctuaire – appui souhaité afin d'éviter la déportation de Mme Lucy Francineth Granados / À qui revient la responsabilité de faire respecter la motion « Montréal – ville sanctuaire » et négociations avec le gouvernement fédéral afin de doter Montréal des pouvoirs de ville sanctuaire
M. Jonathan Arseneault	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Présence de la mairesse souhaitée aux prochaines rencontres sur les horaires flexibles pour les employé.e.s cols blancs
Mme Francine Boucher	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Risques associés à la construction d'un terminal d'entreposage de carburant à Montréal-Est surtout au niveau des infrastructures de l'eau / Fonds engendrés par la hausse de la taxe sur l'eau seront-ils dédiés à l'accessibilité de l'eau potable, le cas échéant
M. Ghislain Gagnon	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Prolongation de la ligne bleue - représentations auprès du gouvernement du Québec afin de raccorder la bleue à la ligne verte jusqu'à la station Honoré-Beaugrand / Soumettre cette question au ministre des transports du Québec
M. Neal Mukherjee	M. Alex Norris	Mesures prises par la Ville en réponse aux accusations de collusion et de corruption dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Position de la Ville et rôle des élus à cet effet

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 31.

À 20 h 33, le conseil reprend ses travaux à l'article 7.14

CM18 0382 (suite)

Dépôt des règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 31^e simulation tenue du 19 au 21 janvier 2018

Le leader de la majorité salue les membres du Jeune conseil de Montréal présents au balcon à savoir : M. Simon Charron qui agissait à titre de maire pour la 31^e édition qui a eu lieu cette année; M. Etienne A. Gratton qui agira à titre de maire pour la 32^e édition qui aura lieu en 2019; M. Félix Brabant qui agissait à titre de Président du comité exécutif de l'édition de cette année; Mme Evelyne Gratton qui agissait à titre de membre du comité exécutif responsable du projet de *Règlement sur le travail du sexe*; M. Francis Roy qui agissait également à titre de membre du comité exécutif responsable du projet de *Règlement sur la privatisation et la centralisation des travaux publics* ainsi que M. Julien Grenon qui tenait le rôle de leader du second groupe d'opposition et responsable du projet de *Règlement sur le statut des sans-papiers*. Le leader de la majorité les remercie pour leur présence. Il souligne la qualité du travail effectué par le Jeune conseil de Montréal qui, année après année, choisit des sujets difficiles, hors des sentiers battus et provocateurs parfois pour un résultat qui n'a rien à envier aux législations réelles et actuelles et qui, dit-il, impressionne toujours les membres du conseil qui assistent aux débats. Il les félicite pour l'excellent travail effectué et souhaite une longue vie au Jeune conseil de Montréal.

Le conseiller Benoit Langevin, au nom de l'opposition officielle, salue les membres du Jeune conseil de Montréal présents au balcon et les remercie pour le travail effectué lors de débats qui ont eu lieu lors de cette 31^e édition. Il les informe que sa formation politique prend également note des règlements déposés.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, prend la parole pour informer les membres du Jeune conseil de Montréal que cela lui fait chaud au cœur de les accueillir à l'hôtel de ville et les remercie, au nom de tous les membres du conseil, du Bureau de la présidence et de tous les employés de la Ville de Montréal pour le travail effectué lors des débats. Elle invite tous les membres du conseil à prendre connaissance des règlements débattus.

07.14 1187600001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 et 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0383

Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 000 000 \$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0458;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente triennale entre le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'un soutien financier de 12 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 - Entente MIDI-Ville (2018- 2021);
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 12 000 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 20 h 39, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la première vice-présidente d'assemblée, Mme Émilie Thuillier.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1185970002

CM18 0384

Approuver un projet de contrat de location avec la Société du palais des congrès de Montréal pour la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018 au Palais des congrès de Montréal du 18 juin au 22 juin 2018, pour une somme maximale de 276 786,50 \$, taxes incluses, et une somme de 143 718,75 \$, taxes incluses, pour couvrir les services additionnels requis (frais afférents à l'audiovisuel, téléphonie et connectivité, entretien)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0462;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de contrat de location avec la Société du palais des congrès de Montréal pour la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018 au Palais des congrès de Montréal, pour une somme maximale de 276 786,50 \$, taxes incluses, comprenant une somme estimée à 143 718,75 \$, taxes incluses, pour couvrir les services additionnels requis (frais afférents à l'audiovisuel, téléphonie et connectivité, entretien);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1187731002

CM18 0385

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à l'École de Technologie Supérieure (ÉTS) pour la diffusion en 2018 et 2019 des activités de formation établies dans le cadre du projet visant à optimiser la performance du domaine des travaux publics en arrondissement et à consolider la fonction de contremaître (Projet contremaîtres), pour une somme maximale de 113 578,05 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0453;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École de Technologie Supérieure (ÉTS) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de diffusion en 2018 et 2019 des activités de formation établies, dans le cadre du projet visant à optimiser la performance du domaine des travaux publics en arrondissement et à consolider la fonction de contremaître (Projet Contremaîtres), pour une somme maximale de 113 578,05 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1187738002

CM18 0386

Accorder un contrat de service alimentaire à Capital Traiteur Montréal inc., fournisseur exclusif, pour le Congrès mondial ICLEI 2018 au Palais des congrès de Montréal, pour une somme maximale de 537 585,96 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de service à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0432;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de service alimentaire de gré à gré entre la Ville et Capital Traiteur Montréal inc., concessionnaire alimentaire exclusif du Palais des congrès de Montréal, pour couvrir les frais de traiteur de l'ensemble des repas du Congrès mondial ICLEI 2018 qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal, pour une somme maximale de 537 585,96 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service du Palais des congrès de Montréal en date du 28 mars 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1187731001

CM18 0387

Accorder un contrat à L.M.L. Paysagiste et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique du terrain de balle au parc Giuseppe-Garibaldi, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 756 759,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6015 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0440;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 756 759,06 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique du terrain de balle au parc Giuseppe-Garibaldi, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme L.M.L. Paysagiste et Frères inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 723 856,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6015;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1186688002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 et 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0388

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 5 860 455,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 417612 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0444;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 5 860 455,97 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 745 455,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417612 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1177231099

CM18 0389

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc., pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public B-00020-1 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0441;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 25 267 962,51 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 24 635 600 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public B-00020-1 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1186365001

CM18 0390

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 920 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 417620 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0446;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 6 920 000 \$, taxes incluses pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 767 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417620 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1187231006

CM18 0391

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, de la rue Jean-Talon à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 32 938 083,54 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 283801 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0477;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 32 938 083,54 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, de la rue Jean-Talon à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 571 571,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283801 ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1177231102

CM18 0392

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda senc, pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, pour une durée de 37 mois, débutant le 31 mars 2018, avec possibilité de prolongation pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 7 883 566,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16579 (4 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0436;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au Groupe de sécurité Garda SENC, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période maximale de 37 mois, avec option de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et tous les services connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 883 566,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16579;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 20 h 59, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1187890001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 et 20.42 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0393

Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40 \$, reliée au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige), majorant ainsi le montant total des contrats de 153 638 501,68 \$ à 176 052 277,08 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0434;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40 \$ pour les contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige), majorant ainsi le montant total des contrats de 153 638 501,68 \$ à 176 052 277,08, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1184631003

CM18 0394

Accorder 3 contrats à Services d'entretien Alphanet inc. et GDI Services (Québec) S.E.C. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, dans les arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, pour une période de 24 mois - Dépense totale 4 396 317,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16704 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0466;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des secteurs indiqués, les contrats pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, pour une période de 24 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16704;

<u>Firmes</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	Service de gestion des brigades de propreté - secteur 1 - (Ville-Marie)	1 655 988,84 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	Service de gestion des brigades de propreté - secteur 2 -(Le Plateau-Mont-Royal)	1 213 170,21 \$
GDI Services (Québec) S.E.C.	Service de gestion des brigades de propreté - secteur 3 - (Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce)	1 369 623,59 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1187286001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0395

Déclarer le conseil de Ville compétent, pour une période de deux ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie, conformément de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0467;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de déclarer le conseil de Ville compétent, pour une période de deux ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, porte à l'attention de la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, l'utilisation par le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, lors de son intervention, des termes « détourné, taxes déguisées et agenda caché » qui se trouvent dans la liste des mots antiparlementaires. La présidente du conseil demande au leader adjoint de l'opposition officielle de retirer ces termes et ce dernier s'exécute.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rotrand (37)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà et Hénault (20)

Résultat: En faveur : 37
Contre : 20

La présidente du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1170414003

CM18 0396

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0470;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2018 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

1 - Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Projet de plan d'action 2018-2028 du Plan directeur du sport et du plein air urbains;

2 - Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372, CM15 1290 et CM16 1018);
- Consultation - Économie collaborative et hébergement touristique résidentiel à court terme - Le phénomène Airbnb - Quel encadrement est souhaitable pour Montréal ?
- Consultation - Les facteurs de vitalité et d'attractivité des artères commerciales montréalaises, l'angle du prix, de la vacance et du bail des locaux commerciaux;

3 - Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);
- Motion pour la création de mesures d'hébergements d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements périphériques (CM18 0113);

4 - Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Améliorer les connaissances, les techniques de traitement et la gestion des sols contaminés à Montréal;
- Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;

5 - Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

6 - Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017;
- Programme triennal d'immobilisations 2019-2021;
- Prévisions budgétaires 2019 et budgets des sociétés paramunicipales;

7 - Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

8 - Commission de la présidence du conseil

- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
- Motion pour redonner mandat à la Commission de la présidence de revoir ses rapports précédents concernant le port de la cravate par les membres masculins du conseil municipal (CM17 1402);
- Motion demandant un amendement au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement pour traiter des inconduites sexuelles (motion #MoiAussi) (CM18 0111);
- Consultation - Pour une participation citoyenne accrue des personnes issues de la diversité aux différentes sphères de la vie municipale montréalaise;

9 - Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0397

Adopter le Plan directeur du sport et du plein air urbains et mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur le projet de plan d'action

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0472;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le Plan directeur du sport et du plein air urbains de Montréal;
- 2- de confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de plan d'action.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1174815004

CM18 0398

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'un égout pluvial et l'aménagement de la ruelle Desjardins-De La Salle dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'un égout pluvial et l'aménagement de la ruelle Desjardins-De La Salle dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.01 1174859002

CM18 0399

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer l'aménagement de pôles de mobilité

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer l'aménagement de pôles de mobilité », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.02 1180414001

CM18 0400

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.03 1177286002

CM18 0401

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 2 850 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest et des rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest, entre la place d'Armes et la rue Saint-François-Xavier

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 850 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest et des rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest, entre la place d'Armes et la rue Saint-François-Xavier » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.04 1181183001

CM18 0402

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) »

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.05 1180335002

CM18 0403

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039)

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.06 1180005002

CM18 0404

Avis de motion et présentation - Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.07 1170414004

CM18 0405

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.08 1171701007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0406

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 9554 adopté par le conseil de la Ville de Montréal, à l'assemblée du 31 janvier 1994, à l'égard des ruelles situées au nord-est de la 57^e Avenue, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue La Martinière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement 9554 adopté par le conseil de la Ville de Montréal, à l'assemblée du 31 janvier 1994, à l'égard des ruelles situées au nord-est de la 57^e Avenue, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue La Martinière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2018 par sa résolution CM18 0254 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2018, par sa résolution CE18 0169;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 9554 adopté par le conseil de la Ville de Montréal, à l'assemblée du 31 janvier 1994, à l'égard des ruelles situées au nord-est de la 57^e Avenue, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue La Martinière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1163496004

Règlement 18-011

CM18 0407

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1^{re} Rue, entre la 54^e Avenue et la 55^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1^{re} Rue, entre la 54^e Avenue et la 55^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2018 par sa résolution CM18 0255 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2018, par sa résolution CE18 0170;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1^{re} Rue, entre la 54^e Avenue et la 55^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1163496006

Règlement 18-012

CM18 0408

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) à l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2018 par sa résolution CM18 0256 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018, par sa résolution CE18 0233;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.03 1173302005

Règlement 03-009-6

CM18 0409

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 400 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 31 400 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal à l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2018 par sa résolution CM18 0257 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018, par sa résolution CE18 0232;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 400 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1171097007

Règlement 18-013

CM18 0410

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue d'Amos, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue d'Amos, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2018 par sa résolution CM18 0258 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018, par sa résolution CE18 0228;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue d'Amos, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1143496010

Règlement 18-014

CM18 0411

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement no 17-082 et modifiant le Règlement no 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement abrogeant le Règlement no 17-082 et modifiant le Règlement no 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2018 par sa résolution CM18 0259 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2018, par sa résolution CE18 0275;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement n° 17-082 et modifiant le Règlement n° 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1181233001

Règlement 18-015

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 59, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 27 mars 2018, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 mars 2018
13 h**

**Séance tenue le mardi 27 mars 2018, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Michel Bissonnet.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Frantz Benjamin, M. Sterling Downey, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, Mme Marie-Josée Parent et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 44.03 :

M. Frantz Benjamin, M. Sterling Downey, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, Mme Marie-Josée Parent et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.01 :

M. Frantz Benjamin, M. Sterling Downey, Mme Nathalie Goulet, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, Mme Marie-Josée Parent et Mme Micheline Rouleau.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres à observer un moment de recueillement. La présidente du conseil souhaite que nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Yves Daoust	Mme Lise Zarac (Mme Manon Barbe)	Si l'affichage dans l'espace public de panneaux directionnels par des développeurs résidentiels est légal sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle / Explications à l'effet que le Règlement d'arrondissement sur le zonage d'affichage ne s'applique pas aux entrepreneurs localisés dans l'espace public, soit le parc des Rapides et si les clauses dans un bail peuvent avoir préséance sur un règlement existant
M. Daniel Viens	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Affecter des sommes prévues pour restaurer des parcs à Montréal au reboisement d'Haïti
M. Jean Fortier	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère) (Mme Cathy Wong)	Que la Ville réclame des commerçants qu'ils affichent l'impact carbonique du transport de la nourriture vendue / Droit des conseillers à s'exprimer sur le projet du REM et droit des citoyens d'avoir accès à l'information détenue par des membres du conseil
Dépôt de documents		
M. Francesco Moreno	Mme Valérie Plante	Prendre en compte les recommandations de l'OCPM dans le cadre du projet pilote sur la voie Camillien-Houde / Est-ce que les élus de Projet Montréal pourront exercer un vote libre
M. Robert Edgar	M. Alex Norris	Si l'évaluation de la performance du SPVM lors des manifestations fait partie du mandat de la Commission de la sécurité publique / Est-ce que la Commission de la sécurité publique va entreprendre une étude sur la présence policière lors des manifestations, en particulier, celle contre la brutalité policière
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante	Suggestion à l'effet que le ou la président(e) du conseil soit une personne provenant de la communauté autochtone / Droit des citoyens à s'exprimer

M. Ionita revient sur l'intervention de la présidente du conseil lors de la première assemblée du conseil après les élections indiquant qu'il s'est senti brimé dans son droit de citoyen et reproche à la présidente son manque de neutralité. La présidente du conseil admet qu'elle n'aurait pas dû intervenir comme elle l'a fait lors de la première assemblée et présente ses excuses à M. Ionita. La présidente du conseil rappelle toutefois au citoyen qu'il doit respecter les règles en vigueur.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 01.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Redevances de la vente du cannabis – discussions avec MM. Coiteux et Couillard sur cet enjeu avant la présentation du budget provincial / Invitation à assister au match de baseball et à discuter d'enjeux montréalais
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	Dossier de la rénovation des paddocks de la F1 - intention de l'Administration de ne pas respecter l'entente signée en 2014, ce qui pourrait mettre en péril la pérennité de l'événement / Maintenir l'appel d'offres existant ou reprendre le processus et respect du délai de 14 mois
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Projet du REM – partage de l'information par les différents acteurs du projet / Ralentissement prévu de certains circuits d'autobus lors de la mise en place du REM
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante	À la suite à la déclaration de la journaliste Monique Néron indiquant que le SPVM a pris du temps avant de déclencher les opérations de recherche et pourquoi l'Administration n'est pas intervenue pour défendre son corps policier et rassurer la population dans le dossier de la disparition du jeune Ariel Jeffrey Kouakou / L'objet de l'intervention n'était pas de politiser le sort d'un enfant

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande à la mairesse de s'adresser à la présidence.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele soulève une question de privilège en regard des propos de la mairesse tenus à son endroit. Le leader adjoint de l'opposition officielle estime qu'il a posé une question légitime et qu'il ne s'agit nullement d'intimidation de sa part.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique que selon sa lecture de la question posée par le leader adjoint de l'opposition officielle, tout était mis en place pour qu'un débat ait lieu sur les procédures policières et le rôle de la mairesse concernant la disparition d'un enfant.

La présidente du conseil recommande la prudence sur l'utilisation de certains mots lors de la période de questions. Après avoir pris en délibéré la question du leader de l'opposition officielle et la réponse de la mairesse, la présidente du conseil ne reconnaît pas la question de privilège de M. Miele.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, demande que la Commission de la présidence du conseil se penche sur l'enjeu soulevé concernant l'intimidation.

La présidente du conseil indique qu'elle prend en compte le point de vue du chef de l'opposition officielle et qu'elle fera un suivi sur la question de l'intimidation.

À 10 h 22,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Dimitrios (Jim) Beis

Mme Valérie Plante
(M. Éric Alan Caldwell)

Article de La Presse de ce jour relatant la suspension, les fins de semaine, de l'offre de services sur la ligne de train de Deux-Montagnes à compter d'avril 2018 – implication des communautés touchées par cette décision / S'assurer de la participation des intervenants concernés au comité de coordination créé, à des fins de transparence et de communication. Questionnement adressé à la mairesse pour savoir si elle a été informée de la décision de suspendre la ligne de train de Deux-Montagnes avant que cette information ne soit rendue publique

Mme Mary Deros

Mme Valérie Plante

Raisons qui justifient le manque de confiance envers le Conseil interculturel de Montréal et motifs entourant la création d'une Table sur la diversité culturelle / S'assurer qu'il n'y ait pas de confusion ou de doublon dans le travail de ces deux instances

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 32.

À 10 h 33, la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, souhaite inscrire la dissidence de l'opposition officielle à l'article 80.01 (42.01), conformément à l'article 107 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 10 h 36, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 44.01 à 44.03.

CM18 0412

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) relativement à l'ajout d'une disposition abrogative

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) » relativement à l'ajout d'une disposition abrogative à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 par sa résolution CM17 1058 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Vu la résolution CM17 1058 de l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017, adoptant le projet de règlement P-07-017-1;

Attendu que des séances d'assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le 13 septembre et 11 octobre 2017 à l'Église Saint-Justin située au 5055, rue Joffre, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, tel qu'il appert dans son rapport en date du 8 décembre 2017;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 22 février 2018, par sa résolution CM18 0024;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 janvier 2018, par sa résolution CE18 0320;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) » relativement à l'ajout d'une disposition abrogative.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1175378002

Règlement 07-017-1

CM18 0413

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de remplacer la désignation « Lieu de culte » rattachée au bâtiment situé au 2505, avenue Hector, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de remplacer la désignation « Les lieux de culte » rattachée au bâtiment situé au 2505, avenue Hector, dans la liste des bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation » à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve du 21 novembre 2017 par sa résolution CA17 27 0389 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Vu la résolution CA17 27 0389 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à sa séance du 21 novembre 2017, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 janvier 2018 à 18 h, à la mairie de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018, par sa résolution CE18 0319;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de remplacer la désignation « Les lieux de culte » rattachée au bâtiment situé au 2505, avenue Hector, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1170603009

Règlement 04-047-193

CM18 0414

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de retirer dans la catégorie « Les lieux de culte » le bâtiment situé au 6724, rue Fabre (Église Italian Pentecostal Christian) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de retirer dans la catégorie « Les lieux de culte » le bâtiment situé au 6724, rue Fabre (Église Italian Pentecostal Christian) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie du 15 janvier 2018, par sa résolution CA18 26 0016 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Vu la résolution CA18 26 0016 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie du 15 janvier 2018, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le mercredi 31 janvier 2018 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018, par sa résolution CE18 0321;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de retirer dans la catégorie « Les lieux de culte » le bâtiment situé au 6724, rue Fabre (Église Italian Pentecostal Christian) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle.

Un débat s'engage.

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, soulève une question de privilège pour demander au conseiller François William Croteau de faire preuve de respect dans son intervention lorsqu'il mentionne, dans sa réponse à la conseillère Rossi, que cette dernière était bien mal informée sur les tenants et aboutissants de ce dossier en affirmant que Projet Montréal faisait peu de cas du patrimoine montréalais.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour souligner que le respect doit se pratiquer des deux côtés de la salle. La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe l'assemblée qu'elle a bien entendu les interventions et invite les membres à exprimer leurs opinions avec respect. Elle invite les membres à poursuivre les travaux.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 44.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Limoges, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Puzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Hénault (35)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Rotrand (21)

Ouverture des portes: Le conseiller Hadrien Parizeau entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 36
Contre : 21

La présidente du conseil déclare l'article 44.03 adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

44.03 1170963079

Règlement 04-047-194

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0415

Nommer « Quai 5160 » la maison de la culture de Verdun située au 5160, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2018 par sa résolution CE18 0350;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « Quai 5160 » la maison de la culture de Verdun située au 5160, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1186767002

CM18 0416

Remplacer le générique dans le toponyme parc du Bonheur-d'Occasion par « place » et nommer la « place du Bonheur-d'Occasion », dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0417;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de remplacer le générique dans le toponyme parc du Bonheur-d'Occasion par « place » et de nommer la « place du Bonheur-d'Occasion » située sur le lot 4 141 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1186767001

CM18 0417

Nommer « l'avenue de la Gare-de-Triage » dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0418;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « avenue de la Gare-de-Triage » la voie publique située entre la nouvelle cour de voirie d'Outremont et le futur prolongement de l'avenue Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1184426001

CM18 0418

Nommer le « parc Mary-Griffin » dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0419;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc Mary-Griffin » l'espace public constitué du lot 1 179 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'emprise du quadrilatère compris entre les rues William, Ottawa, Dalhousie et Ann, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1184521001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0419

Nomination et prolongation de mandat au conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0312;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination de madame Christine Gosselin à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville en remplacement de madame Chantal Rossi;
- 2- de prolonger le mandat de madame Nathalie Maillé à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville, jusqu'au 6 juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1187726001

CM18 0420

Nomination à titre de membre observateur au conseil d'administration de Pointe-à-Callière, Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, pour un mandat renouvelable de deux ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0400;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer madame Anne-Marie Sigouin, conseillère municipale de la Ville de Montréal, à titre de membre observateur au conseil d'administration du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour un mandat renouvelable de deux ans en remplacement de madame Manon Gauthier.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1187726003

CM18 0421

Motion de l'opposition officielle pour la tenue d'une consultation publique avant la mise en place du projet pilote de fermeture du chemin Camillien-Houde

Attendu que le chemin Camillien-Houde est emprunté par environ 12 000 véhicules par jour selon une étude commandée par Vélo-Québec en 2014, en plus de nombreux cyclistes;

Attendu que la fermeture de la voie entraînera une pression supplémentaire sur le réseau viaire des arrondissements avoisinants, où circulent également de nombreux cyclistes, sans qu'aucune étude d'impact sur la circulation n'ait été faite et qu'aucune mesure de mitigation n'ait été annoncée;

Attendu que les aménagements annoncés ne permettent pas de pallier aux enjeux de sécurité connus que provoque la cohabitation difficile des différents usagers de la route dans ce secteur;

Attendu que la fermeture complète du chemin réduira l'accès des usagers du parc du mont Royal selon leur localisation, créant une perception de division géographique chez les Montréalais;

Attendu que le projet pilote soulève le mécontentement d'une part importante de la population montréalaise comme en témoignent les 25 000 signataires (en date du 7 mars 2018) d'une pétition contre le projet pilote;

Attendu que même l'organisme les Amis de la montagne, un partenaire incontournable dans la gouvernance du parc du mont Royal, n'a pas pu se prononcer sur la proposition de l'administration de fermer la voie Camillien-Houde;

Attendu que cette décision doit plutôt être prise en s'appuyant sur une vision globale des impacts sur l'ensemble du territoire montréalais et des arrondissements avoisinants;

Attendu qu'une consultation publique en amont du projet pilote permettra aux Montréalais et aux usagers du parc de proposer des moyens d'améliorer la sécurité du chemin Camillien-Houde et de réduire le transit véhiculaire sans pour autant réduire l'accès au parc;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Lionel Perez

que la Ville de Montréal :

- 1- effectue une étude d'impact, avant la mise en place du projet pilote, sur l'effet du détournement de la circulation véhiculaire dans les arrondissements mitoyens et sur les enjeux de sécurité qu'aurait la fermeture de la voie Camillien-Houde;

- 2- mandate l'Office de consultation publique de Montréal afin qu'il tienne une consultation publique du projet pilote de la fermeture de la voie Camillien-Houde, en amont.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique que, sans être antiparlementaires, les mots « guerre civile » pour parler d'un projet de réaménagement de rue sont plutôt tendancieux. Il indique qu'il serait souhaitable de faire preuve de retenue dans les propos utilisés. La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil informe à nouveau les membres qu'une liste des mots antiparlementaires sera remise aux élus et elle les invite à en prendre connaissance car des mots tels que « mascarade » et « bafoué » sont antiparlementaires. Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, les retire et présente ses excuses.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet, Hénault et Rotrand (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Puzé, Barbe, Deschamps et Zarac (34)

Résultat: En faveur : 22
Contre : 34

La présidente du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM18 0422**Motion de l'opposition officielle demandant la mise en ligne de l'outil de pétition électronique au bénéfice du droit d'initiative en matière de consultation publique**

Attendu qu'en 2009, il y a bientôt dix ans, le conseil de ville de Montréal a adopté à l'unanimité l'instauration du droit d'initiative en matière de consultation publique, un moyen permettant aux citoyens de forcer la tenue d'une consultation publique sur tout objet de la compétence de la Ville et qui touche la communauté montréalaise;

Attendu que le droit d'initiative en matière de consultation publique résulte d'une volonté de favoriser la participation pleine et entière des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique de Montréal et qu'il est reconnu par la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu que le droit d'initiative en matière de consultation est un outil qui permet à la population de prendre l'initiative et de proposer aux élus des solutions neuves et constructives, des projets innovateurs et mobilisateurs afin de répondre aux enjeux et défis de leur Ville ou de leur arrondissement;

Attendu qu'on constate que le droit d'initiative en matière de consultation publique a généré peu de participation citoyenne depuis son entrée en vigueur, seulement une quinzaine de projets de pétition ayant été déposés par des citoyens entre janvier 2010 et janvier 2018;

Attendu que le médium papier pour mener un projet de pétition découlant du droit d'initiative s'avère lourd quant à sa diffusion et à son administration;

Attendu que dans le volet « Démocratie participative » du « Plan d'action 2015-2017, Montréal ville intelligente et numérique », le développement d'un outil de pétition électronique pour le droit d'initiative en matière de consultation publique avait été identifié comme projet à réaliser en 2016;

Attendu que l'utilisation d'une option électronique afin de mener une pétition dans le cadre du droit d'initiative en matière de consultation publique aura pour avantage de faciliter la collecte de signatures, faciliter sa diffusion, faciliter la participation citoyenne et ultimement mieux faire connaître le droit d'initiative en consultation publique auprès des Montréalais;

Attendu qu'un tel projet visera à améliorer l'accès à la vie démocratique et à consolider la culture de transparence et d'imputabilité à la Ville de Montréal et que les bénéficiaires dont profiteraient les citoyens responsables de la pétition, tels qu'une meilleure gestion des données et une validation des données plus rapide, bénéficieront aussi à la Ville de Montréal;

Attendu que la force d'une pétition repose sur le nombre de signataires, ce qui signifie un nombre important de supports papier à l'heure actuelle, et qu'un support numérique s'avérera donc bénéfique dans une perspective de développement durable;

Attendu que la Ville de Montréal a développé un outil de pétition électronique qui est aujourd'hui prêt à être mis en ligne, mais que son lancement a été reporté afin de ne pas contrevenir au règlement encadrant le droit d'initiative en consultation publique qui stipule « [qu'] un projet de pétition ne peut pas être déposé entre le 1er janvier et le 15 novembre d'une année d'élections municipales ou au cours de la période électorale d'une élection partielle dans un arrondissement »;

Attendu que d'offrir un outil en ligne en soutien au droit d'initiative en matière de consultation publique, par l'entremise d'une pétition électronique, permettrait à la Ville de Montréal d'améliorer sa capacité de recevoir et d'écouter les besoins des citoyens;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

que la Ville de Montréal lance dans les plus brefs délais l'outil de pétition électronique au bénéfice du droit d'initiative en matière de consultation publique de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. François William Croteau

d'apporter un amendement à l'article présentement sous étude afin de retirer :

- dans un premier temps, le 10^e « Attendu » de la motion;
- dans un deuxième temps, de remplacer dans le texte du « Résolu » les mots « ... dans les plus brefs délais ... » par les mots « ... au plus tard d'ici fin 2018 ... ».

La proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et du conseiller Croteau est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, utilise son droit de réplique.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM18 0423

Motion de l'opposition officielle visant à souligner Martin Luther King Jr. dans la toponymie montréalaise

Attendu que la Ville de Montréal est membre de la Coalition internationale des villes inclusives et durables et du programme des Cités interculturelles faisant ainsi de l'intégration culturelle, de la lutte contre le racisme et du respect entre les cultures des engagements fondamentaux;

Attendu que Montréal souligne la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2015-2024, la Journée internationale du souvenir de la Traite transatlantique des Noirs et de son abolition, la Journée internationale de la discrimination raciale et le Mois de l'histoire des Noirs;

Attendu que Montréal s'est engagé à combattre toutes les formes de discrimination notamment en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004) et la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble (2015);

Attendu que la Charte montréalaise des droits et responsabilités édicte que la Ville s'engage à : « combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique »;

Attendu que 10 % de la population montréalaise, soit environ deux cent vingt mille citoyennes et citoyens, sont membres de la communauté noire et qu'il est important d'honorer l'apport des personnes noires dans le paysage montréalais;

Attendu que Martin Luther King Jr. a grandement contribué à la défense des droits civiques et de l'égalité des personnes noires et à la lutte contre la discrimination raciale aux États-Unis et que son œuvre a eu des répercussions majeures pour la défense des droits des minorités aux États-Unis, mais aussi au Canada et dans le monde;

Attendu que ce 4 avril 2018, nous commémorerons le 50^e anniversaire de l'assassinat de Martin Luther King Jr.;

Attendu que la Ville de Montréal peut désigner honorifiquement un lieu ou une rue du nom d'une personne qui s'est démarquée sur le plan international;

Attendu que Montréal serait une des premières villes canadiennes à reconnaître officiellement la contribution de Martin Luther King Jr. dans la poursuite d'une société égalitaire et exempte de discrimination systémique fondée sur la race;

Il est proposé par Mme Mary Deros

appuyé par M. Lionel Perez

que la Ville de Montréal :

- 1- attribue le toponyme « Martin Luther King Jr. » à un lieu ou une rue de Montréal;
- 2- concerta la communauté noire et les organismes qui la représentent dans le choix du lieu ou de la rue qui portera le nom de « Martin Luther King Jr. ».

Un débat s'engage.

La conseillère Mary Deros informe les membres du conseil que cette motion est l'initiative de M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement de Verdun et professeur au Collège Dawson.

À 11 h 55, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier, qui agit à titre de vice-présidente d'assemblée, en l'absence du vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le conseiller Rotrand, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et la conseillère Gosselin interviennent à tour de rôle et remercient tous les intervenants pour la volonté immédiate de donner une suite à cette motion. Des remerciements sont également adressés au conseiller d'arrondissement de Verdun, Pierre L'Heureux, à titre d'instigateur de cette motion pour avoir su sensibiliser le caucus à cet effet.

La conseillère Mary Deros intervient à nouveau et remercie à cette fin la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et la conseillère Christine Gosselin.

La présidente du conseil met aux l'article 65.03 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

Article 65.04

Motion de l'opposition officielle afin de souligner le 250^e anniversaire de la Synagogue Spanish & Portuguese Shearith Israël

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Article 65.05

Motion de l'opposition officielle en faveur de la création d'un Conseil des aînés

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, indique que l'article 65.05 est retiré en l'absence du proposeur de la motion, et ce, conformément à l'article 77 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM18 0424**Motion visant à presser le Québec d'emboîter le pas aux États-Unis et à l'Ontario pour obliger les chaînes de restaurants à afficher l'information nutritionnelle**

Attendu que le fait d'afficher, de façon visible et accessible, de l'information nutritionnelle relative à la teneur en calorie des articles figurant au menu des restaurants constitue une façon simple et efficace d'aider les consommateurs à faire des choix alimentaires plus sains;

Attendu que, dans la plupart des états américains, la loi exige, depuis des années, que les chaînes de restaurants affichent ce type d'information et qu'en vertu de l'Affordable Care Act, cette exigence s'appliquera à l'échelle nationale à partir du mois de mai 2018, ce qui forcera l'affichage, sur les menus ou sur des panneaux indicateurs, de la quantité de calories contenue dans les aliments préparés vendus dans toutes les chaînes de 20 restaurants ou plus, les épiceries, les cinémas, les parcs d'attractions et les machines distributrices;

Attendu que l'Ontario a adopté la Loi 45 pour des choix plus sains, laquelle impose aux chaînes de restauration de l'Ontario les mêmes exigences que celles qui sont en vigueur aux États-Unis;

Attendu que l'expérience prouve qu'aux États-Unis et en Ontario, l'information transparente transmise grâce aux lois relatives à l'information nutritionnelle aide la population à prendre conscience de la teneur en calories des aliments et pousse les fournisseurs alimentaires à ajouter des produits plus sains et moins caloriques à leurs menus;

Attendu que, selon certaines études, les gens consomment en général de 20 % à 40 % plus de calories au restaurant qu'à la maison et que la propension à manger au restaurant a été liée à l'épidémie d'obésité;

Attendu que, le 25 mai 2015, le conseil municipal a adopté la motion CM15 0702, intitulée « Motion demandant au gouvernement du Québec de légiférer afin d'obliger les chaînes de restauration rapide à fournir une meilleure information nutritionnelle aux consommateurs »;

Attendu que, malgré ses avantages démontrés, le gouvernement du Québec a choisi de ne pas adopter une telle loi;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Andrée Hénault

que le conseil municipal :

- 1- réitère son soutien envers la motion CM15 0702 et presse, une nouvelle fois, le gouvernement du Québec de rendre l'affichage de l'information nutritionnelle obligatoire pour les chaînes de restaurants.
- 2- invite tous les partis provinciaux à appuyer l'adoption d'une loi sur l'information nutritionnelle visant les chaînes de restaurants en ajoutant à leurs plateformes, pour les élections d'octobre 2018, une promesse de légiférer en ce sens.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose à ce sujet une lettre de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC en date du 23 mars 2018.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un amendement à la motion sous étude en y retirant le 2^e « RÉSOLU ».

À 12 h 13, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Limoges et Boivin-Roy.

Le conseiller Rotrand accepte la proposition d'amendement des conseillers Limoges et Boivin-Roy et l'amendement est adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.06, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

À 12 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE